

AFFAIRES LOCALES (STATIONS)
(Répertoire L. S.)

CHEMIN DE FER

du Nord

TRAVAUX & SURVEILLANCE

Section:

Outreau

Ligne de Anvers à Boulogne

Subdivision N° 11 DIVERS

Liasse N°

Sous-liasse N°

NUMÉROS des Dossiers	DÉSIGNATION DES DOSSIERS	OBSERVATIONS
1	Vente d'eau à des tiers.	
2	Plan des voies, baliseau des trajets d'endouchements	
3	Location d'une maison 238 rue du Mont-Neuf	
4	Irregularités dans le fonctionnement des signaux et enclenchements.	
5	Travaux exécutés pour les besoins de l'autorité Allemande.	
6	Aménagement, embellissement et extenseur	
7	Travaux militaires	

AFFAIRES LOCALES (STATIONS)

(Répertoire L. S.)

CHEMIN DE FER
du Nord

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

V 892

Section

Outreau

Ligne de

Subdivision N°

Divers

Liasse N°

Sous-liasse N°

Répertoriée également à
 Son Sub.
 Son Sub.
 Son Sub.
 Son Sub.
 Son Sub.
 Son Sub.
 Son Sub.

Dossier N° 4 Écavaux Militaires
 Année 1929 N° 5896
 Année 1939 N° 8655
 Année 1940 N° 5036
 Année 19 N°

Registre d'ordre

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
1	1929 9.11	Boisraux Telleux		Telleux Boisraux	cl	cl
2	3.12			Guillau...	cl	
-	1939					
3	27.12	Legardin				
	1940					
4	2 mai	Puech		Demande	2	cl
5	24 sept.	Puech		Demande	—	cl

Le 26 Décembre 1939.

COPIE TRANSMISE à

b.m. 295/CRN

M. le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS, { Pour exécution
M. le Chef de la Division des ETUDES TECHNIQUES. { chacun en ce
qui le concerne

27 DEC 1939

Mr. Régulateur de Communication
d'envoyer à la Commission Régionale le rapport n° 657 auquel il est fait
allusion dans la note ci-dessous.

31 DEC 1939

Ce document vous sera communiqué dès réception pour rédaction
du projet à adresser à titre de régularisation.

NORD-PARIS-AUX
Central

31 DEC 1939

PIèce

REB 22
N° 8655 3

Copie à:

Mr. Wagner, Rg

Mr. Collombet

Mr. Leclercq

Mr. Sainct Aubin

Mr. Duval (34)

à SOUS-COMMISSION de BOULOGNE - Pour information.

à M. le Régulateur de Communications d'AMIENS.

En le priant de faire parvenir, dès que possible à la Commission Régionale l'original avec une copie du rapport n° 657 qui lui a été adressé le 8 décembre 1939 par le Commandant du Groupe de Sapeurs de chemins de fer N° 509.

Le Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique, a/s

Campagne

GRAND QUARTIER GENERAL

Aux Armées, le 24 Décembre 1939.

Direction des Chemins de Fer

N O T E

Section des Travaux

pour le Commandant du Groupe de Sapeurs de
Chemins de Fer N° 509 en gare de
DOUAI

Le 4e Bureau de l'ETAT-MAJOR GENERAL a décidé l'installation d'une Boulangerie de Campagne à OUTREAU; dans une Usine appartenant à la Société des Produits Céramiques et Réfractaires de BOULOGNE-s/MER.

La desserte des fours nécessite la construction de 100 m. environ de voie normale, à l'intérieur même de l'Usine, ainsi qu'il résulte de votre rapport N° 657 adressé le 8 décembre 1939 au Régulateur de Communications d'AMIENS.

Les travaux seront exécutés par un détachement d'une Unité (autre que la 540) du Groupe 509. Le matériel de voie sera fourni par la Direction du Matériel de Chemins de Fer à VERSAILLES à qui le Groupe 509 passera commande directement. Les scories seront demandées à la Sous-Commission de Chemins de Fer.

Les dépenses éventuelles seront imputées au Service de l'Intendance.

/ Le Directeur des Chemins de Fer
au Grand Quartier Général,
s. GAINSETTE.

COPIE à
EMG/4 (Référence: Note 7.745
4/EMG du 21/12/39);

- EMA/4
- Commission Centrale: A titre d'information.

Commission Régionale NORD : pour ordres à donner

en vue de la fourniture des scories sur demande adressée par

Le Groupe 509 et pour rédaction du projet à adresser à titre de régularisation,
- Direction du Matériel de Chemins de fer: pour exécution en ce qui le concerne;
- Régulateur de Communications d'AMIENS (Référence: lettre 845/D du 9 Décembre 1939).

CRABSE

-30 traverses non sabotées
 -4 traverses spéciales A/C de 3m,00 x 25 x 15
 -5 traverses spéciales de 3m,20 x 25 x 15
 -5 traverses spéciales de 3m,80 x 25 x 15
 -115 traverses 30k dont 56 1^{re} série
 -59 2^{me} série
 -4 paires d'éclisses de raccord 43/30 A.P.
 -2 paires d'éclisses de raccord 45/30 A.P.
 -26 paires d'éclisses cornières 30k A.P. rematricées
 -104 boulons II5
 -720 tirefonds n° 22 V.G.
 -160 tirefonds n° 22bis V.G.
 -100 T scories

Lé matériel de voie nous a été expédié d'office
 par MOULIN-NEUF, sans aucune demande de notre part.

La voie du raccordement, en 37^k200 anglais,
 déposée à l'emplacement de l'appareil et substituée en 30k
 de part et d'autre de l'appareil, a été remise par le
 Génie, contre reçu à la Société des Produits Céramiques
 et Réfractaires de BOULOGNE-sur-MER.

Il m'a été ouvert le 30 décembre 1939 un compte
 E.P. n° 10.094 pour la fourniture des scories.

Les dépenses pour fournitures de matériaux, les
 rentrées en magasin et les frais de transport ont été
 imputés au compte E.P. n° 10.094.

Peut-être jugerez-vous utile de provoquer une
 nouvelle autorisation du D.C.F. pour régulariser les
 fournitures faites, par la S.N.C.F., du matériel des Voies
 et de m'ouvrir un compte spécial pour ces fournitures.

(P.V.) P.A. m8 eb 102 élist 88

En ce qui concerne le tracé, les dispositions
 techniques réalisées par les S.C.F., entièrement au
 dehors du chemin de fer, sont celles-ci :
 a/ Le rayon de la courbe en avant de l'appareil a été
 ramené à 50m. Il en résulte que la partie droite de l'appa-
 reil est inscrite dans une courbe de rayon inférieur à
 75m.

Les conditions techniques du tracé ne pourraient
 être améliorées qu'en procédant à de gros ripages dans la
 partie A du plan, travail que les S.C.F. n'ont pu réaliser
 en raison de son importance.

La partie de voie posée en courbe de 50m de
 rayon est à l'écartement de 1m,470.

b/ La distance des obstacles au bord extérieur du rail
 voisin est au minimum de 0m,89 au niveau du rail, 0m,97 à
 0m,40 au-dessus du rail, et de 1m,14 à 1m,00 au-dessus du
 rail. Le bâtiment est utilisé comme quai couvert.

c/ L'entrevie entre bords extérieurs des rails à l'extré-
 mité de la voie nouvelle est de 2m,00.

d/ La voie nouvelle, longeant la boulangerie est munie,
 à son extrémité, de rails croisés.

La voie utilisée par l'Intendance est exploitée
 normalement avec les tracteurs de la Société des Produits
 Céramiques et Réfractaires de BOULOGNE-sur-MER. A défaut
 de ceux-ci, les wagons sont manœuvrés à la main.

L'Ingénieur Principal de la Voie,

Juliet

+ SVP

B
V.E. NORD

Bravo à l'exploitation de la boulangerie de campagne à l'Usine des Produits Céramiques et Réfractaires de BOULOGNE-S/MER. Le matériel énuméré dans la lettre ci-contre de M. PUECH a été fourni par la Région du Nord sur la demande de M. le Lt Colonel BARBEL, Chef de l'E.C.M.C.F.

L'annexe
Je suppose que le Service local de la Voie vous a fait parvenir, comme il est de règle, les bulletins de réception des matériaux signés du Chef de détachement du Génie qui a exécuté les travaux. S'il en est bien ainsi, je vous prie de me confirmer que vous pouvez mettre directement en recouvrement les dépenses correspondantes auprès du Service de l'Intendance, sans qu'il soit nécessaire de présenter un projet au D.C.F. En principe, en effet, pour les travaux d'embranchements particuliers à exécuter en dehors du domaine public du chemin de fer et qui n'engagent pas la sécurité de l'exploitation, ce qui est le cas en l'espèce, la Commission Régionale n'a pas de projet à présenter, le nécessaire étant fait par le Service du Génie et les Régulateurs de Communications.

6 Mai 1940
Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

MP

V.B.N. 90 18

Outreau

Installation d'une boulangerie de campagne dans l'Usine des Produits Céramiques et Réfractaires de Boulogne-S/mer
6191 N° 10094

Reçu G. N° 5036/2

- 2 -

Paris le 28 Août 1940

Monsieur le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

M. Puech vient de me donner les bulletins de réception des matériaux signés par l'officier Commandant le détachement qui a exécuté les travaux cités en marge. Le décompte des dépenses sera adressé immédiatement au Service de l'Intendance par l'intermédiaire de M. le Commissaire Technique de la Commission Régionale Nord.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité et de la Statistique

Reçu

M. Puech
29/8
M. Wain

M. Puech

Pris note - A classer

Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

3 septembre 1940

Salle

CHB

TSVR

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

7 MAI 1940

Rép^o J Pièc
N° 1036

Balance des matériaux rails 30^K et traverses.

Reçus de M.N.		Employés		Renvoyé à M.N.	
Rails 30	Traverses	Rails 30	Traverses	Rails 30	Traverses
26 de 8 ^m 208	145 normales 14 spéciales	2 x 66.40 = 132.80 2 x 8 = 16. 1 x 6.05 = 6.05 1 x 32.74 = 32.74	84 11 23 12	20.86	15 normales 14 spéciales
208	159	187.59	130	20.86	29
$208 \uparrow$ $159 \uparrow$ $0^m 45 \text{ provenant des joints} \uparrow$		$187.59 \uparrow$ $130 \uparrow$ $208.45 \uparrow$		$20.86 \uparrow$ $29 \uparrow$ $1 \uparrow$	
0					

Matiériaux remis à l'Embranchement provenant
de la dépose des installations.

21.77 de Voie provenant de la Voie déposée à l'emplacement de
l'appareil de Voie.

27.38 de Voie provenant des parties de voies substituées
en talon et en pointe de l'appareil de voie.

Ligne Amiens- Boulogne.

Établissement d'une boulangerie militaire dans
l'Embranchement de l'Usine des Produits céramiques
et réfractaires de Boulogne.

(MODIFICATION DU RACCORDEMENT.)

1940.

S^o Outreau
 Subd^o Divers
 Marques Militaires

Amiens, le 24 Septembre 1940.

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
26 SEPT 1940	
Rep	FLS
N°	3036
	5

V.B.N. va/2

Monsieur le Chef de la Division
de l'Entretien à PARIS

OUTREAU

Installation d'une Boulangerie de campagne dans l'usine des Produits céramiques et réfractaires de Boulogne-S/Mer

E.P. N° 10.094

Par lettre V.B.N.va/2 du 2 Mai 1940,

je vous ai renseigné sur l'exécution de ce projet.

Les installations réalisées n'ont pas subi de modification, de dommage ou de destruction du fait des hostilités.

La boulangerie existe toujours, mais n'est pas en service et n'a plus d'affectation.

l'Ingénieur Principal de la Voie

SOE CENTRAL

26.SEP 1940

VOIE

M. Collomille Et
 le 26/09/1940
 B.M. M. M. M.
 S. Aubin

27 5 2/4
 2/4

M. Durand
 2/4 m. Warin

CLASSE

PRIS NOTE
8 Octobre 1940
CLASSER
Le Chef de la Subdivision des Etudes de la Voie
Salut

Section

Outreau

Ligne de Amiens à Boulogne

Subdivision No 11 DIVERS

Liasse N°

Sous-liasse №

Dossier N° 87 Aménagement, embellissement, extensions

Année 1910 N°s 5917

Année 1947 Nos 2184

Année 1948 N°s 5596

Année 19 Nos

Année 19 Nos

Année 19____ Nos

Année 19 Nos

Année 19 Nos

Année 19 ____ N°s ____

Année 19 Nos

Année 19 Nos

Année 19 Nos

M. RAY Cl. 1^{re} Outreau Aménagement, embellissement ext'

Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

Comité Technique des Projets d'aménagement

Extrait du P.V.

de la réunion du 26 Juillet 1946

S^{te} Outreau
Subd^{te} Boulogne
Aménagement, embellissement
et extension

NORD TRAVAUX	
Service Central	
1819/46	
Rep: LS	Place
2	5917

N° 258

BOULOGNE-SUR-MER - SAINT-MARTIN-les-BOULOGNE

OUTREAU (Pas-de-Calais)

Urbaniste : M. VIVIEN

Rapporteur : M. LEVEAU

M. LEVEAU rappelle que ces communes ont fait l'objet d'une première étude confiée à M. BERRIER. Celle-ci fut du reste présentée à la Section d'Urbanisme de Comité National de la Reconstruction le 31 mars 1944. M. BERRIER ayant été appelé à d'autres fonctions en Alsace-Lorraine, par le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, demande à être relevé de la mission dont il avait été chargé et c'est à M. VIVIEN que fut confiée la poursuite de ces études.

Le Rapporteur précise que le Conseil Municipal de Boulogne et la Section Permanente de la Reconstruction avaient, dès les 16 et 21 août 1945 approuvé les dispositions générales du projet. L'Urbaniste ayant été amené à proposer d'importantes modifications relatives aux ouvrages portuaires et plus particulièrement à la zone industrielle de la pêche et aux installations fixes de la S.N.C.F., le projet fut à nouveau examiné par le Conseil Municipal et la Section permanente de la Reconstruction qui en date respectivement des 31 mai 1946 et 10 Juillet 1946 donnèrent leur accord aux dispositions proposées.

M. LEVEAU rappelle en outre que le projet de BOULOGNE a fait l'objet de diverses conférences interministérielles relatives au financement des opérations proposées.

Il demande au Comité Technique de donner son avis sur :

1^o - les dispositions du projet de reconstruction;

2^o - la répartition des dépenses;

3^o - les opérations à déclarer d'utilité publique et d'urgence.

I - Projet de reconstruction -

AF 7

....

Le Rapporteur précise que le projet présenté, utilisant les destructions massives du centre de la ville et du Port, est étudié en vue de réaliser à BOULOGNE le grand port modèle de la pêche. Il indique que les aménagements proposés sont commandés par les nouvelles dispositions portuaires et ferroviaires qui entraînent la rectification du cours de la Liane et d'importantes modifications de voirie et de zonage.

M. LEVEAU fait ensuite l'exposé des grandes lignes du projet qui donnent lieu aux observations suivantes de la part du Comité:

1^o - Port de pêche - Regroupement des Industries portuaires aménagement du quartier de Capécure transfert de la gare de marée. -

M. VIVIEN précise que le projet présenté aujourd'hui en ce qui concerne le port de pêche (projet C) est un compromis des deux premiers projets dont la réalisation s'était avérée ou trop coûteuse (projet A) ou moins satisfaisante (projet B).

M. PARMENTIER fait connaître que le Ministre des Travaux Publics (Direction des Ports Maritimes) a, en date du 5 mai 1946, donné un accord de principe sur les dispositions présentées, l'avant-projet des installations portuaires se poursuit actuellement.

M. VIVIEN indique qu'en tenant compte de cette décision il a prévu le regroupement des industries portuaires en aménageant, à cet effet, le quartier de Capécure qui a été entièrement détruit. Afin de faciliter à ces industries les liaisons ferroviaires indispensables, en accord avec les Services de la S.N.C.F., il prévoit le déplacement de la gare de marée actuellement installée sur la rive droite de la Liane et son installation dans ce faubourg, à proximité des bassins à flot et Loubet.

M. PIERSON, au nom de la S.N.C.F., donne son accord à l'aménagement projeté.

2^o - Problème S.N.C.F. - Transfert de la Gare de Voyageurs, de la Gare de Marchandises et du faisceau de triage, suppression de la Gare de Tintelleries - rectification du tracé de la Liane.

M. LEVEAU précise que le déplacement de la Gare de Marée n'est pas le seul problème S.N.C.F., qui se pose à Boulogne. En effet, dans le but, d'une part, d'améliorer les relations ferroviaires vers Calais et d'éviter aux voyageurs descendant à Boulogne-Ville l'attente, pour gagner le centre de la ville, du passage des trains se dirigeant vers Boulogne-Maritime et, d'autre part, de rechercher le relogement des habitants évincés de Capécure par les aménagements industriels, l'Urbaniste a été amené à envisager des opérations très importantes intéressant à la fois les Services de la S.N.C.F. et des Ponts-et-Chaussées.

- a) La Gare de Voyageurs et la Gare de Marchandises seront transférées sur la rive droite de la Liane;
- b) La Gare des Tintalleries, empruntée par les voyageurs se dirigeant sur Calais, n'ayant plus d'objet, sera supprimée;
- c) Par contre, la Gare Maritime, très bien placée à l'angle formé par le port et l'avant-port sera reconstruite à son emplacement actuel.

M. PIERSON, au nom de la S.N.C.F., donne son accord aux dispositions projetées. M. GONON fait toutefois remarquer qu'une difficulté se présente en ce qui concerne la desserte du port car il n'a pas reçu de précision du Service Maritime. Par ailleurs, la desserte frigorifique n'est pas encore définitivement réglée. M. VIVIEN lui indique que le frigorifique sera vraisemblablement installé au N.O. du Bassin Loubet. M. LEVEAU précise que la rectification de la Liane est une conséquence des questions ferroviaires. Celle-ci a été étudiée en accord avec le Service des Ponts-et-Chaussées. Le nouveau tracé, presque rectiligne, aboutit au pied des coteaux d'Ostrohove.

Au nom du Comité Technique, M. le Président donne son accord sur les aménagements projetés, mais insiste pour que des mesures de précaution soient prises en raison du cours fantasque de cette rivière.

Le Rapporteur donne tous épaissements à cet égard et insiste sur l'intérêt présenté par cette opération.

3°- Relogement des habitants des quartiers de Capécure et de St-Pierre.

M. LEVEAU indique que le déplacement de la Gare et le redressement du cours de la Liane auront pour effet d'éviter la création, à la périphérie, de quartiers de compensation qui, sans cette solution, étaient nécessaires, au égard aux densités trop fortes des quartiers de Saint-Pierre et de Capécure et surtout au relogement des 10.600 habitants de ce dernier quartier, évincés en totalité.

Il précise que 6.000 habitants environ pourront être relogés dans la partie Sud de Capécure et sur les coteaux du fort Mont-plaisir (des immeubles collectifs sont envisagés dans ce quartier) 3.000 habitants pourront trouver place dans les terrains récupérés sur l'ancien lit de la Liane (terrains appartenant à l'Etat) et circonscrit par le Boulevard Daunou, le nouveau boulevard longeant la Liane et la nouvelle Gare (l'urbaniste prévoit également des immeubles collectifs). Il restera donc un millier d'habitants à reloger. Ceux-ci pourront être répartis le long de certaines rues nouvelles.

....

II - Répartition des dépenses ..

Tout en se ralliant à l'avis pris par le Comité Technique, M. de GRIEGES demande que le financement des opérations ci-dessus énoncées soit étudié de très près.

A son avis un échelonnement des opérations doit être envisagé afin d'examiner quelles seront les étapes relatives à l'aménagement du port, aux installations ferroviaires et à la reconstruction proprement dite.

M. le Président lui fait remarquer que pour dresser un programme il faut que les projets soient définitivement arrêtés, d'où la réunion de ce jour. Il insiste sur la situation intolérable de Boulogne tant au point de vue ferroviaire que portuaire ou routier.

M. SALAUN précise qu'il convient d'ajouter à cette situation difficile le très grave problème de relogement.

M. le Président estime qu'il faudra, dans ce but, libérer tout ce qui est susceptible d'être libéré, afin de permettre une reconstruction rapide.

Après échange de vues, il ressort de la discussion:

1°- qu'en ce qui concerne la rectification de la Ligne, celle-ci pourra se faire en 2 temps.

a) une première étape permettra le déplacement des gares voyageurs et marchandises et la récupération de terrains en vue de la reconstruction.

b) une deuxième étape n'interviendra qu'au moment du déplacement de la Gare de Marée.

2°- M. GONON pense qu'en ce qui concerne les installations de la S.N.C.F., celles-ci pourraient s'effectuer en 3 étapes:

a) déplacement des gares Voyageurs-Marchandises;
b) déplacement du dépôt;

c) déplacement du faisceau de triage et de la Gare de Marée.

3°- Les installations portuaires, par contre, pourraient être amorcées plus tard, sauf en ce qui concerne la libération des terrains à affecter aux Mareyeurs, dans le quartier de Capécure.

4°- Les ouvrages d'art franchissant la voie ferrée et la Ligne seraient, par contre, à entreprendre très rapidement.

M. le Président demande aux représentants du Ministère des Finances des Travaux Publics et de la S.N.C.F., d'étudier d'urgence, en

accord avec les Services du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, le financement de ces opérations et leur échéonnement. Il insiste pour qu'une solution à la question posée par M. de Grièges aboutisse dans un délai maximum de trois mois.

Le Comité passe ensuite à l'examen du tracé des périmètres de reconstruction proposés.

Après échange de vues, M. le Président propose au Comité de ne se prononcer que sur la délimitation des opérations à déclarer d'utilité publique et d'urgence.

Par ailleurs, le Comité donne un avis favorable aux opérations acceptées par la Direction des Routes!

En conséquence:

- a) le projet de la déviation de R.N. 1E à l'Est de l'agglomération sera classée parmi les opérations en rouge;
- b) le projet de reconstruction de la R.N. 1E en bordure de la Liane figurera parmi les opérations en bistre pour la section qui ne sera pas comprise dans le périmètre de reconstruction;
- c) les rectifications de la R.N. n°40 au Sud de Wimereux seront classées en hâte;
- d) le nouveau tracé permettant la jonction de la R.N. 1E et de la R.N. 42 à travers l'agglomération figurera comme opération en bistre.

La déviation de la R.N. 40 proposée par l'Urbaniste n'a pas été accepté par la Direction des Routes.

III - Déclaration d'utilité publique et d'urgence.-

Le Comité Technique émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique et d'urgence des opérations ci-après en vue de la construction d'immeubles d'Etat:

1°- Quartier St-Pierre - Aménagement du Quartier situé au Sud de la rue de Strasbourg à l'Est de la Place Saint-Pierre et au Nord de la rue du Camp de droite;

2°- Aménagement du quartier située au S.O. du cimetière britannique, entre la rue de Calais et la limite communale de Saint-Martin-les-Boulogne.

3°- Aménagement du quartier du Fort Montoisir intéressant à la fois les territoires d'Outreau et de Boulogne;

....

4°- Aménagement du quartier de Capécure, à l'Ouest des nouvelles installations ferroviaires, sur une longueur de 600m. et une profondeur de 300 mètres environ, en vue de l'expropriation des immeubles sinistrés et de l'installation des industries de la pêche.

5°- Les Services locaux du Ministère de la Reconstruction, de la S.N.C.F., du Service Maritime du Port et des Ponts et Chausées avaient demandé qu'une déclaration d'utilité publique et d'urgence intervienne en ce qui concerne la rectification de la Liane et l'aménagement des Quais, le déplacement de la Gare, avec amorce des travaux de l'ouvrage d'art franchissant la Liane, les déviations des R.N. I et R.N. 40 en tronc commun.

M. le Président estime que cette déclaration d'urgence ne pourra intervenir que lorsque l'étude du financement de ces opérations aura été définitivement mise au point.

Le Comité se range à son avis.

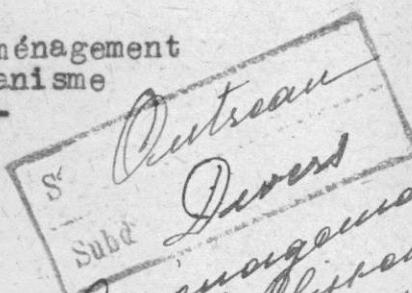
w 217

Annexes

H/M

V.B.N. va 6/R

OUTREAUProjet d'aménagement
et d'urbanisme



Boulogne, le 10 Octobre 1947 - Nord

Service des Ponts et Chaussées

- 4 NOV 1947

Rep 22 Place
N° 2184 2

Monsieur POINTIN

Chef de la Subdivision des Etudes
GénéralesPARIS

Copies, extraits, transmissions à							
d	v	s	r				
EX				d	MT		
T						V	
VI	VII	18	3			MM	
dg	do	ds	ds			dt	
db	de					ds	
vv	vt	cp	go			gd	
				+	M		

Aménagement
urbain
et rétablissement
et réfection

Je vous transmets ci-joint le P.V. d'ouverture de la Conférence entre services civils pour l'examen du projet de reconstruction et d'aménagement d'OUTREAU, que vient de me faire parvenir M. FONTANA, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.

Ce projet est lié à celui de Boulogne et a déjà fait l'objet d'échanges de vues entre les diverses administrations intéressées.

Je n'ai pas d'observations à présenter sur l'exposé fait par M. FONTANA.

Les services locaux du M.R.U. auxquels nous avions demandé, lors de l'examen du projet de Boulogne effectué le mois dernier, de nous fournir les plans au 1/2000e, nous ont déclaré ne posséder qu'un exemplaire de ces plans, dont ils ne peuvent se dessaisir. En outre, la communication de ces plans ne peut être faite sans autorisation du Ministère.

le Chef d'Arrondissement VB

Suite immédiate par
projet de lettre à l'Ingénieur
en Chef de Transports adressé
par M. le Directeur à M. R. Devi

28 octobre 1947

Classé Devi

Ministère de la Reconstruction
et de l'Urbanisme

ANNEXE

D.

S.N.C.F. - VB - Nord
Service National

4 NOV 1947

Rep. *L* File 200
N° 2184 2

Direction Générale de
l'Urbanisme et de l'Habitation

Service de l'Aménagement du
Territoire

PROCES VERBAL
DE LA CONFERENCE ENTRE SERVICES CIVILS

PROJET DE RECONSTRUCTION & D'AMENAGEMENT
de la commune de *Outreau*

L'Ingénieur en Chef du Service Ordinaire des Ponts-et-Chaussées
du Pas-de-Calais,

Vu l'article 6 du décret du 21 Juin 1945 modifié par le décret
du 23 Mars 1946 relatif aux projets de reconstruction et d'aména-
gement des communes sinistrées.

Vu la circulaire N° C.G. 108 en date du 27 Juillet 1945 du
Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme aux Préfets.

Vu la lettre en date du *15 Mars 1947* par laquelle
M. *le Ministre* a pris en considération le
projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de
Outreau

Vu la lettre du Préfet du département du Pas-de-Calais lui
demandant d'ouvrir la conférence entre services sur le projet
ci-dessus.

Vu le projet de reconstruction et d'aménagement de la commune
de *Outreau* dressé par M. *Virey*
Urbaniste et l'extrait sommaire de ce projet par le service dépar-
temental de l'Urbanisme et de l'Habitation.

DECLARE PROCEDER A CE JOUR :

- a) - à l'ouverture de la conférence entre les services intéressés
- b) - au dépôt du dossier du projet au bureau de son secrétariat
13, rue des Grands Viéziers Arras, où les conférents pourront
en prendre connaissance ou copier sur place.

....

- c) à l'envoi de l'extrait sommaire des pièces qui figurent au dossier du projet aux chefs de services désignés ci-après :
- M. le Directeur départemental de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre - Palais St-Vaast - Arras,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées chargé du Service Vicinal,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées chargé du Service Ordinaire,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées chargé du Service Spécial des Voies Navigables,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées chargé du Service Maritime,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées chargé du Contrôle des V.F.I.L,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Transports,
 - M. le Directeur Départemental des P.T.T.
 - M. le Conservateur des Eaux et Forêts,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées chargé du Service Hydraulique,
 - M. l'Ingénieur du Génie Rural,
 - M. l'Inspecteur d'Académie,
 - M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques,
 - M. l'Inspecteur des Sites,
 - M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
 - M. l'Inspecteur Départemental de la Santé et de l'Assistance,
 - M. l'Ingénieur en Chef des Mines,
 - M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des D.E.E.
 - M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées chargé des travaux et installations de l'Aménagement Civile.

.....

- M. le Colonel, Directeur Régional du Génie,
- M. le Chef d'Arrondissement de la S.N.C.F.

en les invitant à faire connaitre leur accord ou leurs réserves sur les dispositions du projet dans le délai d'un mois, faute de quoi ils seront réputés avoir donné un avis favorable.

- 7 OCT 1947

Arras, le 7 OCT 1947
L'Ingénieur en Chef

signé: FONTANA

ANNEXE

TD

EXPOSE DE L'INGENIEUR EN CHEF -:-:-:-:-:-

S.N.C.F. - V.B - Nord	
Service Régional	
- 4 NOV 1947	
Rep	LJ
N°	2184
Place	
2	

A - SITUATION ACTUELLE

La commune d'OUTREAU située au Sud de l'agglomération Boulognaise domine la zone industrielle de la vallée de la Liane.

Elle fait partie du canton de Sumer et comprend le hameau de Manihem situé au sud de l'agglomération.

OUTREAU a connu un accroissement régulier dû à l'apport de la population provoqué par l'essor industriel de BOULOGNE. Les destructions massives survenues de 1940 à 1944 stoppèrent cet accroissement de la commune qui s'était surtout développée vers l'Ouest.

La population communale était de 8.500 habitants en 1936

I CIRCULATION -

OUTREAU est relié à BOUTOUGNE par le C.D. n° 119 et au Portel par le C.D. 235

Le C.D. n° 119 traverse OUTREAU pour se diriger ensuite vers Manihem.

Le C.D. n° 52 suit le pied des collines dans la vallée de la Liane.

II - CARACTÈRE -

OUTREAU s'est développé anarchiquement sur une trame rurale. Le découpage du sol a été effectué arbitrairement sans aucune vue d'ensemble ni principe directeur.

III - ORGANISATION CIVIQUE -

- Les Monuments, les édifices publics et sociaux historiques :

La très ancienne ferme de la Tour du Renard.

- Services sociaux : Il existe une crèche

- les écoles : Une école de garçons et une école de filles sont situées dans l'agglomération. Une école mixte et une école privée sont situées dans le hameau de Manihem.

.../...

IV - Les SERVICES PUBLICS & L'ETAT SANITAIRE -

- L'eau -

Il existe un réseau d'eau potable. La commune possède un établissement le bains-douches.

- Ordures ménagères :

Elles sont collectées par des voitures hippomobiles et déversées aux décharges publiques.

V - LES DESTRUCTIONS de GUILIL -

La commune compte 1064 immeubles endommagés à plus de 25 % et 725 à 100 % sur un total de 1881 immeubles en 1939.

B - PLAN D'AMÉNAGEMENT et de RECONSTRUCTION -

I - CIRCULATION -

Le plan de la commune est intéressé par les grandes voies de liaison partant du port et du Centre de BOULOGNE vers l'aéroport BOULOGNE-EQUIHEN.

La voie reliant le terrain d'atterrisse à la gare passe à l'Est et au Sud de l'agglomération et s'infléchit pour se diriger vers EQUIHEN en empruntant une partie de l'ancien tracé du C.D. II9.

La liaison, terrain d'atterrisse, gare maritime et port, emprunte jusqu'au croisement du C.D. 235 l'ancienne voie du chemin de fer d'intérêt local, le PORTEL-BONNINGUES.

La tracé des voiries primitives n'a été modifiée que dans la partie Nord, là où les destructions totales permettaient de le faire.

Le tracé des voies a été déterminé par les courbes de niveau, le terrain étant très accidenté.

II - EXTENSION -

Les dispositions du plan d'aménagement qui prévoient le regroupement de toutes les industries de la pêche dans la partie Nord du Faubourg de Capécure obligent à regrouper parallèlement les industries diverses dans la zone industrielle de la Liane qui appartient au territoire d'Outreau.

.../...

III - ETAT SANITAIRE -

- Egouts : Une étude du réseau d'égouts est faite parallèlement et en accord avec le plan de reconstruction et d'aménagement.

- Ordures ménagères - Une usine d'incinération des ordures ménagères est prévue au plan d'aménagement dans la zone industrielle et collectera les ordures des communes de la Région Boulonnaise.

IV - EDIFICES PUBLICS & ESPACES LIBRES -

Aménagement d'un Centre de Sports en accord avec la S.N.C.F.

Terrains réservés pour :

- la construction d'un marché couvert
- " " d'un hôtel de ville
- " " d'une salle de fête
- " " d'une bibliothèque
- " " d'un parc de culture et de loisirs

Aménagement d'un nouveau cimetière à l'ouest de la commune.

Abattoir -

La construction d'un abattoir desservant BOULOGNE et les communes suburbaines est prévue au plan d'aménagement dans la zone industrielle en accord avec l'inspection départementale des services vétérinaires.

Espaces verts -

Un espace vert sera aménagé entre la bordure de la zone industrielle et la nouvelle voie à grande circulation se dirigeant vers la Nouvelle Gare de Voyageurs.

Un parc public sera aménagé entre les rues Auguste Comte à l'Est, du Biez à l'Ouest, deux voies nouvelles au Nord et au Sud.

V - ZONAGE -

Le périmètre de l'agglomération définit le périmètre dans lequel les services publics (eau, potable, électricité, évacuation d'eaux et matière usées, etc...) seront assurés.

À l'intérieur de ce périmètre, on trouve :

1° - Une zone d'habitation (Secteur A et Secteur B)

2° - Une zone industrielle.

L'extérieur de ce périmètre est considérée comme zone rurale.

C - EXECTION des TRAVAUX - DEPENSES DE REALISATION -

Il ne peut être fourni actuellement de précision sur la date à laquelle les opérations envisagées seront effectivement réalisées ni sur les moyens financiers dont les collectivités intéressées pourront disposer le moment venu pour cet objet.

Le projet présenté est une simple prévision tendant à régler le développement ultérieur de l'agglomération et à interdire les constructions à l'emplacement des voies nouvelles prévues.

Toutefois, la commune d'OUTREAU comporte des périmètres de reconstruction établis en rapport avec l'importance des sinistrés, à l'intérieur de ce périmètre, tous les aménagements apportés seront pris en charge par le Commissaire à la Reconstruction.

Il est possible de ce fait, qu'en raison de l'importance du concours apporté par l'Etat, les travaux pourront être entrepris dans un délai relativement court si les circonstances s'y prêtent.

Quant aux opérations situées en dehors de ce périmètre, les dépenses resteront à la charge de la commune d'OUTREAU, avec cependant possibilité d'obtention de subventions de l'Etat qui seront fonction du coefficient de destruction, de la valeur du centime communal et de sa situation financière.

piece H
~~piece H~~
Rewire a Wasserman
8
8/9
have interview
with Mr. Stein
and Matthew

Section

2289

Ligne de

Amiens à Boulogne

Subdivision N°

DIVERS

Liassse N°

Sous-liassse N° 5. Travaux exécutés pour les besoins de
Dossier N° l'Autorité Allemande.

Gossin

Année 19 40 Nos 2.703

Année 19 41 Nos 1.168

Année 19 42 Nos 11.476

Année 19 43 Nos 102

Année 19 Nos

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
	<u>1940</u>					
1	24 Sept.	Roussel		Quech		cl. <u>extrait</u>
	<u>1941</u>					
2	18 Mai	5 ^{me} Aut		Demaux	3	cl.
3	8 Juillet	5 ^{me} Aut		Demaux	1	cl.
4	8 Juillet	5 ^{me} Aut		Demaux	2	cl.
5	13 Sept.	Baumbourneac		Lartouche	1	cl.
	<u>1942</u>					
6	15 Juin	Baumbourneac		Lartouche		cl. <u>(extrait)</u>
7	7 Avril	Roussel		Viger		cl.
8	23 Avril	5 ^{me} Aut		Demaux		cl.
9	22 Mai	Guillame		Desjardis		cl.
10	26 "	Légarde		Guillame	1	cl.
11	29 "	Hazebrunq		Demour		cl.
12	25 Août	J. Aubry		Hazebrunq	2	cl.
13	14 Sept.	Guillame		Légarde		cl.

N° des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
14 ¹	22 sept.	Roussel		Hazebrœucq	5	
14 ²	23 "	Roussel		Hazebrœucq	1	
14	14 sept.	Guillame		Segardin		
15	23 "	Pierson		Demarteau		
17 ¹	23 oct.	Hazebrœucq		Demarteau	2	
17	19 Oct.	Segardin		Guillaumé	1	
18	2 Nov.	Guillaumé		Porchez	3	
19	2 Nov.	Guillaumé		Porchez	2	
20	13 "	Porchez		Guillaumé	5	
21	19 Nov.	Hazebrœucq		Demarteau	3	
22	24 Nov.	Hazebrœucq		Demarteau	2	
23	26 "	d°		Demarteau		
24	24 déc.	Demarteau		Hazebrœucq	1	
25	29 "	Demarteau		Hazebrœucq		
- 1913 -						
26	13 janv.	Hazebrœucq		Demarteau	1	
27	13 "	d°		d°	2	
28	5 mars	Rigier		Pierson	1	
29	25 "	Pierson		Demarteau		
30	9 juill.	Edine		Demarteau		
31	14 déc.	Roussel		5 ^e Arrond.	1	

Sen N°	Oudreau
Sub. N°	Pièces

Travaux exécutés pour les
besoins de l'autorité Allemande.

NORD — TRAVAUX	
Service Central	
25 NOV 1940	
Rep" L.S.	Pièces
N° 2703	1

Paris, le 27 ^{y^{me}} 1940.

Monsieur Roussel à Monsieur Puech.
(Garage de la Demande)

Informé qu'il ouvre les comptes S. P. n° 60026 et
60028 — Pour travaux de voie dans les garages et travaux
de toute nature, demandés par les autorités Allemandes.

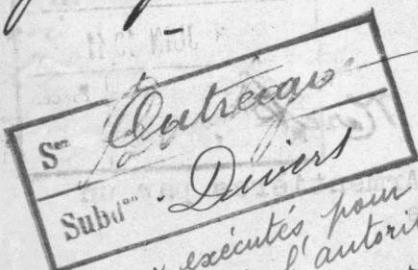
Orig. cl. à cl. 2603.

Le Crédit

DEPOT

Boulogne.

Garages d'Outreau



Travaux exécutés pour les besoins de l'autorité Allemande.

L'autorité allemande a fait demander directement à Moulin-Neuf des matériaux de voie pour l'allongement de l'impasse G des garages d'Outreau.

Il s'agit de la voie entre l'impasse G et l'avenue 24-
(Voir note 17/5/42) Ces matériaux ont été fournis et le magasin général a établi les bulletins rouges n° 8414 et 8415.

Le DM 5 effectue actuellement les travaux qui comportent non seulement l'allongement de la voie en impasse mais aussi la démolition d'un quai en bout.

M. Merck

Je vous prie de bien vouloir me faire indiquer le n° du compte E.I. sur lequel doivent être imputées les dépenses pour la construction d'un plan. Il est à remarquer que les services allemands sont dans une situation relativement favorable au courant les services locaux et que leur situation a de leurs projets et qu'ils disposent du DM 5.

"B.I.W.B.I."

M. M. Klier

Le Chef d'Arrondissement V. B.

de Reims

14 mai 1941

20/5

Le 20/5/41

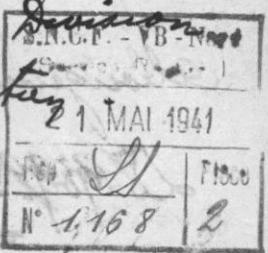
3 Annexes

Arras le 15 mai 1941.

Monsieur le Chef de la Division

de l'Entretien

Monsieur Merck.



TSVP

1.8. File 370/32
Risées Boulogne
Garages d'Outreau

Arras le 3 Juin 1941

Allongement de l'impasse G

Monsieur Merck

LS 909.3.

Note ci. contre

Je vous adresse le plan et l'estimation
demandés.

2-

Collège d'arrondissement V. B.

Hébrard



M. M. Vigier

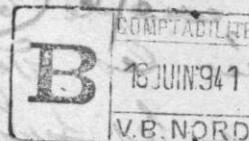
Le. Aubin

4/6 111

5/6

garages d'Outreau

Allongement de l'impasse G
sur demande des Autogestes
d'occupation



VBN/gc

13

Outreau

En P. 60181

LS. 909/3

Envoi à monsieur le
Chef de la Subdivision
des Etudes Générales V.B.
après avoir pris note.

J'avise M. M. Vigier et
Hazebray de l'ouverture
du compte E.P. 60181.

Le Chef de la Subdivision
la Comptabilité

Recueilli M. Latauche
du 23 septembre

Ruines et destructions M. Roussel

pouvoirs.

Préière d'indiquer à M. Hazebray
le N° du compte E.P. pour l'rü-
mentation des dépenses et de tenir
au courant M. Vigier.

Vous me retournez ensuite le
présent dossier en vue de photograp-
he cas échéant, le remboursement
des dépenses

16 Juin 1941

Voir suite Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

lettres à
M. Latauche
du 23 septembre

Voir suite donnée
en marge de la note de
M. Hazebray du 6/1/41
relative à l'ouverture

F.B.

Copie pour Mr le Chef de la
Division des Etudes V.B.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

Recu

ANNEXE

PARIS le 20 Juin 1941
NORD-PAS-DE-CALAIS

Service Central

8 OCT 1941

Rép" L. S.

Pièces

Monsieur le Chef du 5^e Arr^t. V.B. 2

1968

à ARRAS

V.B./N^e 21

Garages d'OUTREAU

E.P. 60181

Suite à votre lettre du 15 Mai dernier

à M. DEMEAUX (Dossier LS N^e909 - Pièce 3).

Je vous prie de vouloir bien faire

prendre note que les dépenses nécessitées
par l'allongement de l'impassé G des garages
d'Outreau doivent être imputées sur le
compte E.P. 60181.

M. Saint-Aubry
M. Aubry 20/0
20/0

M. Perrinon 20/0
M. Baudin 20/0

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

"Poussel"

PRIS NOTE

18

Sept. 1941

A CLASSER

18

OBJET DES DÉPENSES	QUANTITÉS	PRIX DE L'UNITÉ	ANNEXE				DÉPENSES			
			ENTRETIEN		1 ^{er} ÉTABLISSEMENT					
			Partielles	Blocales	Partielles	Blocales				
<u>Garages d'Outreau</u>										
<u>Ellongement de l'impasse G</u>										
<u>10) Pain d'œuvre</u>										
Encollement, pose et relevage de voie - Remontage de quai au bout et de rampe d'accès au quai	1261"	10,1					12736,1	12736,1		
<u>20. Fournitures</u>										
Rails 30" 8m N.P. (m?)	304	53,30					16203,2			
Gaines écluses 30" N.P.	39	28,80					1123,2			
Boulons 30" 255 I.	156	2,10					327,6			
Écrous de remplacement	880	1,20					1056			
Graviers chine blanche	220	33,80					7436			
								26146		
<u>30. Transport "ad valorem"</u>										
Rails	16203,2	5%					810,2			
Graviers	7436	8%					594,9			
Autres matériaux	2506,8	2%					50,1			
							14552			
<u>A valoir</u>								10237,3		
<u>Total</u>								1627		
								40500		

24/08
S. D'arras
Subd. Diver
Gravure des accusés
jeau des besoins
de l'Automne - Automande
ETAPLES, le 27 juin 1941.

...Annexe

Le Chef de l'E.B.A d'Etaples

à la S.N.C.F., 5ème arrondissement de la Voie
à ARRAS

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 4 JUIL 1941	
Mo 1168	Pièce 3

Concerne : l'installation de douches en gare de Boulogne-Outreau

-I-

35 allemands sont occupés à la gare de triage d'Outreau, après leur service, ils n'ont pas la possibilité de se baigner et peuvent seulement avoir recours à l'installation de douches du Dépôt. C'est surtout pendant la saison chaude, un inconvénient à cause de la grande distance.

Sur le côté sud de la gare, dans le bâtiment de l'employé de surveillance, se trouve une toilette. Avec des frais minimes, on pourrait y créer une installation de douches à deux cabines. Par la situation limitée de vie, l'installation est absolument nécessaire pour des raisons hygiéniques et rendrait plus tard aussi de bons services à vos agents.

Je vous prie de donner bientôt l'ordre à la Section d'effectuer cette installation afin qu'on puisse s'en servir pendant les mois chauds.

Veuillez me faire un rapport du nécessaire fait.

signé " NEEB "
Reichsbahnrat

ARRAS, le 1er juillet 1941.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef (M. DEMAUX)

Nous faisons étudier l'affaire. Prière nous faire savoir si nous pourrons passer à exécution dès que nous aurons préparé le projet.

Le Chef du 5ème arr V.B

Attard

VOIE-BÂTIMENTS
NORD
- 2 JUIL 1941
SECRETARIAT

m. Mack

m. Vigier

m. Castelin

T.S.V.B

VB. N. 6b

Outremer

Installation de douches
pour les Allemands
occupés au triage

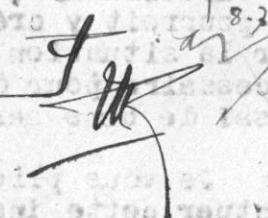
16/7/41
M. Hapebroucq

D'accord. Vous pouvez passer à exécution.
Les dépenses seront imputées sur un compte
E.P. qui sera ouvert dès que vous m'aurez
adressé l'estimation; les dépenses à engager.

Vous me ferez parvenir un autre document
en double exemplaire, figurant les dispositions
envisagées.

Le 11/7/1941

Le Chef de la Division de l'Entretien


Alley

VB 625

Outremer

Installation de douches
pour les Allemands "EAST" occupés
occupés au triage

Monsieur l'Infirmier en Chef
(M. Demaux)

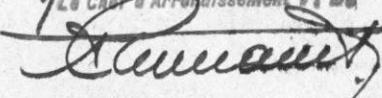
Dossier LS 1168-2

En retour après avoir pris note.

Le dessin en double exemplaire figurant les
dispositions envisagées et l'estimation des dépenses
vous ont été adressé le 8 d'août.

16/7/41

Le Chef d'Arrondissement V. D.


Demaux

1-

VOIE-BÂTIMENTS	N
17 JUIL 1941	O
SECRETARIAT	D

Mr. Rigot

16/7/41

M. Castelnau

18/7/41

Voici suite document sur la
note du 8/7/41 de M. Hapebroucq
(LS 1168/3)



Der Vorstand
des Eisenbahn-Betriebsamts

Etaples, den 27.6.1941

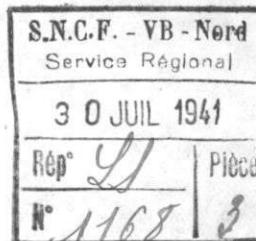
- T -

ANNEXE

An das

5. Arrondissement de voie
der S.N.C.F.

in Arras



Betrifft: Brauseanlage auf Bahnhof Boulogne - Outreau

Auf dem Verschiebebahnhof Outreau sind 35 deutsche Bedienstete eingesetzt. Sie haben keine Möglichkeit, sich nach dem Dienst zu baden und sind nur auf die Brauseanlage des Betriebswerkes angewiesen. Diese ist jedoch wegen der großen Entfernung insbesondere in der warmen Jahreszeit ungeeignet.

Auf der Südseite des Bahnhofes im Aufenthaltsgebäude des Aufsichtsbeamten befindet sich eine Waschanlage. Mit geringem Kostenaufwand lässt sich eine Brauseanlage mit 2 Ständen einrichten. Durch die beschränkten Lebensverhältnisse ist die Anlage aus hygienischen Gründen unbedingt notwendig und kommt später auch Ihren Bediensteten zu Gute.

Ich ersuche um baldige Anweisung der Section, die Anlage zu errichten, damit sie in den heißen Monaten auch benutzt werden kann. Über das Veranlaßte bitte ich um Mitteilung.



✓
✓
Kü.

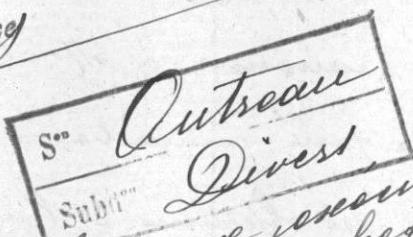
✓

238
2/8/41 L...Annexé

ARRAS, le 8 juillet 1941

VB.N.va.5
OUTREAU

Aménagement de 2 stalles
de douches à eau froide
dans le local vestiaire
lavabos - 3e Division.



travaux nécessaires
pour les besoins
de l'Autorité
Allemande

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Proj. 1

PJ/B

11 JUIL 1941

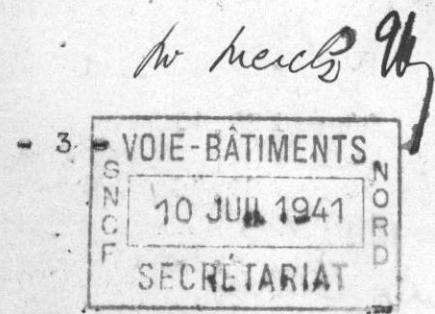
Rep. LL Pièce

N° 1108 4

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

(M. DEMAUX)

Reboursée le 11/7 à
M. Hazebroucq 11/7 pour
exemplaire - Séjourne ci-joint



M. Vigier
M. Castelin
11/7
M. [Signature]

Un exemplaire du plan
est classé aux archives
de la 5^e Ecole Supérieure de Bâtiments.

15/7/41 M

31/7/1941 M. Hauvin

Suite à ma transmission le 1er écoulé de la copie d'une demande des services de contrôle allemand concernant l'installation de douches à OUTREAU, je vous adresse, ci-joint, un plan en double exemplaire figurant les dispositions à réaliser et une estimation s'élevant à 2.100 Frs.

Il s'agit d'un travail peu important que nous allons effectuer avec notre main d'œuvre. Nous avons les matériaux nécessaires.

Sauf avis contraire de votre part, j'impute la dépense au compte E1 P1 60057.

Le Chef du 5e Arrondissement V.B.

Alleur

Caractéristique

AV au moyen de
T SVP

9/38
VB-N. d.b
Outreau.
Aménagement de
2 stalles de douches dans
le local vestiaires-lavabos
du service V.B.
—
— 2 —
transmis à M. Roussel ~~en le priant~~ ~~de faire connaître à M. Gageacq~~ s'il
a des objections à l'imputation proposée.
Les autorités allemandes n'auront
pas à être recherchées pour le rembourse-
ment de la dépense de 2.000^f qui s'applique
à une installation présentant un intérêt futur
pour le Service de la forêt.



Le 15/7/41. H

Le Chef de la Division des Études V.B.

VBN/gc

Bi

Outreau

E.P. 60057

—
L.S. n° 1168/3

—
— 2 —

Monsieur le Chef du
5^e arrondissement V.B
à Outreau,

Vous pouvez imputer ces dépenses sur le
compte E.P. 60057.

19/7/41

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
Reuny

à retourner à la
Subdivision des Études
Générales V.B. avant classement

Vu - à classer

Le Chef de la Subdivision
des Études de la Voi

CLASSER

V.B.N.d.b.

10/7 1941

VBNd5
Outreau
EP 60057
L.S. n° 1168/3

CLASSER

10/7/41

Le Chef d'Arrondissement V.B.

après avoir pris note

Le 25/7/41
CLASSER

Reuny

Le 25/7/41
CLASSER

Reuny

Le 25/7/41
CLASSER

Reuny

ANNEXE
OBJET DES DÉPENSES

OBJET DES DÉPENSES	QUANTITÉS	PRIX DE	DÉPENSES	
			L'UNITÉ	Partielles
			S.M.C.F. - VB	Nord

Service 1941
S.M.C.F. - VB

30 JUIL 1941

Rep. *D* Pièce
N° 1168 4

Aménagement de 2 stalles de douches dans le local vestiaires-lavabos - 3e Division - (Demandé par les Allemands)

Terrassements pour écoulement des eaux et puisard 0m500 11 5,50
Béton de cailloux 0m³300 215 64,50
Enduit sur béton 3m² 20 60

Fourniture et pose de canalisation en grès vernissé de 0,20 1m50 40 60

Percement de mur pour passage canalisation 0m³056 80 4,48

Cloison en briques de 0,06 3m²75 25,50 93,75

Enduit 7m²50 20 150

Maçonnerie de briques de 0,22 pour puisard 1m³488 87 129,45

Enduit 1m²488 20 29,76

Dalle en béton pour puisard 0m²70 45 31,50

Percement de trou pour scellement 98cm x 0,01 0,98 44 43,12

Fourniture de pattes à scellement 15 0,80 12

Scellement 0,98 44 43,12

Fourniture et pose de poteaux en sapin 110/10 11m 25,25 277,75

Portes ramées avec baguette sapin de 27 2m²88 64 184,32

A reporter =

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord

Service Régional

30 JUIL 1941

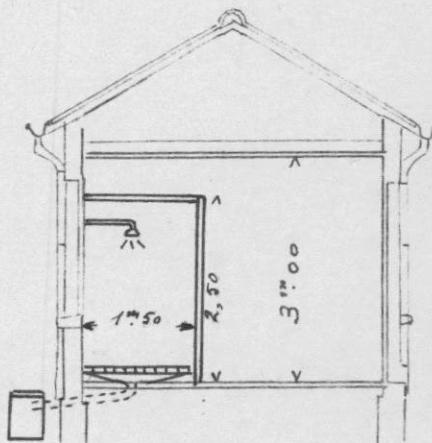
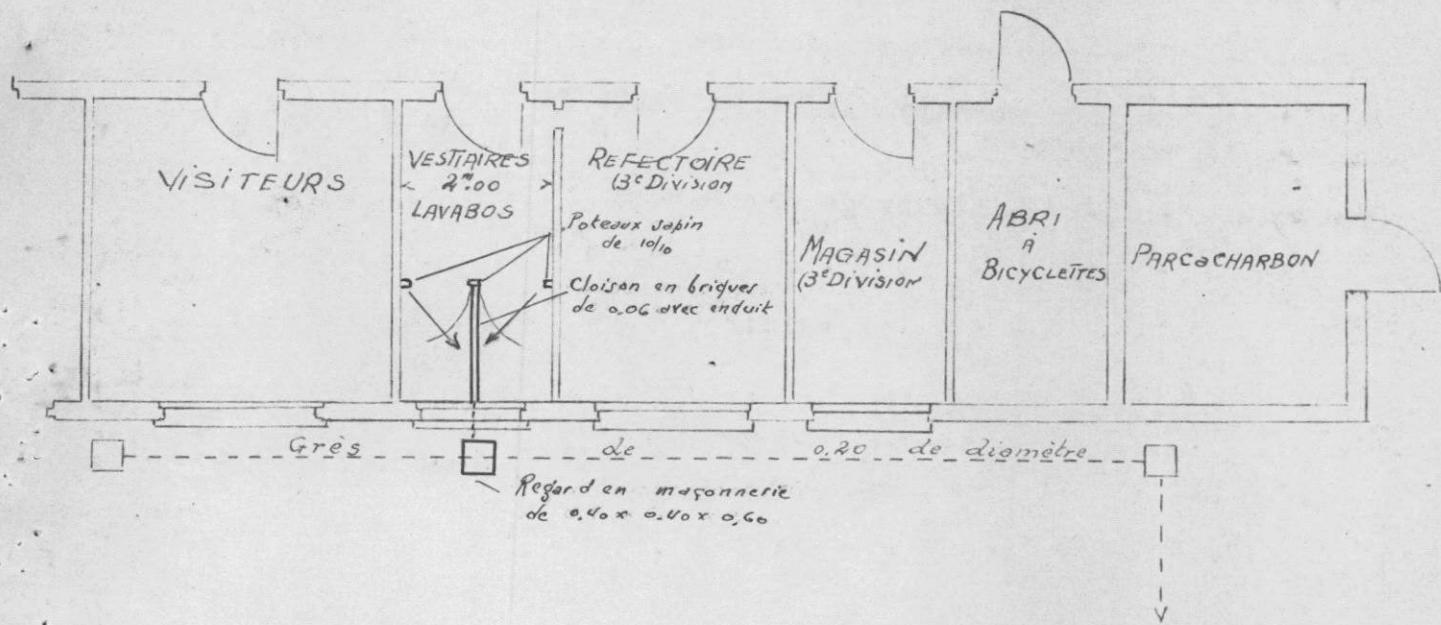
Rép° 41 Pièce
N° 1168 4

OUTREAU (Côté Sud)

Aménagement de deux stalles de douches
dans le local vestiaires-lavabos 3^{ème} Division

(demandé par les Allemands)

u



Orig" cl. 2080
Travaux
Exécution
Travaux exécutés par les autorités
Allemandes sur leur demande

Autreau
divers

Travaux exécutés pour les
besoins de l'autorité
Allemande

...Annexe

MFT

Paris, le 23 septembre 1941

NORD — TRAVAUX	
Service Central	
8 OCT 1941	
Rép" L.S.	Pièces
N° 1.168	5

V.B.N. dv

Travaux exécutés sur
demandes des Autorités
d'occupation

Annexes

1 note (2 ex.)
6 plans ou schémas
8 estimations

Monsieur LATOUCHE,

Ingénieur Principal
à LILLE

Ci-joint note, avec annexes, à remettre à l'E.B.D. Lille, en vue d'obtenir le remboursement des dépenses engagées par la S.N.C.F. pour la réalisation de divers travaux sur demande des Autorités occupantes.

Prière de me tenir au courant de la décision qui sera prise par l'E.B.D. à ce sujet.

Vous tiendrez également au courant M. GUILLAUME, qui aurait à me faire saisir M. PORCHEZ pour intervention de la W.V.D. si ces questions ne pouvaient être réglées au niveau de l'E.B.D.

Ci-joint, pour vos archives, un exemplaire supplémentaire de la note à l'E.B.D.

Travaux exécutés
sur demande des
autorités d'occupation

Le Directeur de l'Exploitation,
Paris, le 19 septembre 1941 6: CAMBOURNAC

Monsieur le Directeur,

Ci-joint lettre à M. LATOUCHE avec note
annexe relative à l'affaire visée en marge.

Pr. Le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments

DEMAUX

ER

ANNEXE

MFT

NOTE
-:-:-

NORD — TRAVAUX	
Service Central	
8 OCT 1941	
Rép" L. S.	Pièces
N° 1.168	5

Sur demande des Autorités allemandes, la S.N.C.F. a exécuté ou participé à la réalisation des travaux désignés ci-après:

Ligne ou gare	Désignation des travaux	Estimation	des dépenses engagées par la S.N.C.F.	Pièces jointes
Samoussy	Etablissement d'un dispositif de transbordement "rail-route"	15.000 ^{frs}		Schéma et estimation
Ligne de Béthune à Abbeville P.N. N° 67 (Km69/780) au P.A. d'Ostreville : allemande	Traversée à niveau de la ligne de Béthune à Abbeville, par une voie de 6 m 60 installée par l'Armée	29.500		Schéma et estimation
Ligne de Boulogne à Calais Tunnel d'Odre	Installation d'un plancher et de l'éclairage électrique	19.200		estimation
Hesdin	Etablissement d'une cour à l'extérieur de la voie de ceinture	7.700		Plan et estimation
Hesdin	Etablissement d'un 2e quai d'embarquement	8.800		Plan, dessin et estimation
Beauraingville	Installation d'un quai, en bout démontable déposé à Brimeux	3.700		estimation
Moresuil	Installation d'une voie doublant la voie de ceinture pour la desserte d'un quai en bout avec rampe d'accès	51.800		Plan et estimation
Garage d'Outreau	Allongement d'une voie pour desserte d'un quai en bout	47.400		Plan et estimation

Comme il s'agit de travaux spécifiquement militaires et qui ne présentent aucun intérêt pour les besoins du trafic commercial, la S.N.C.F. estime que les dépenses qu'elle a engagées doivent lui être remboursées; elle demande, en conséquence, que l'E.B.D. Lille veuille bien faire le nécessaire en vue de ce remboursement.



NORD - TRAVAUX	
Service Central	
19 FEV. 1942	
Rép ^m L ✓	Pièces
N° 4476	6

Extract

Lettre de M. Cambouma à M. Latouche
du 15 Janvier 1949 =

Pour ce qui est des travaux réalisés aux garages
d'Outreau, l'E.B.D. n° 44 accepte bas la pose en charge
par les Autorités allemandes pour que les matériaux
restent la propriété de la S.N.C.F.

La position prise par l'E.B.D. pose une question de principe qui est soumise d'autre part à M. Porchez -

Original class: a
Gr 60 - June 83

Quarante exercices pour les besoins de
l'autorité allemande

GLINSER

Copie pour
Monsieur le Chef de la
Division des Etudes V.B.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

PARIS, le 7 Avril 1942.

É.V. Fiche N° 77
Réseau

V.B./N° ge Bi

Garage d'Outreau

E.P. 60352
I I

copie
Outreau
Paris
Travaux exécutés pour
Monsieur le Chef du 5^e Arr. V.B.
les bateaux
Allemande

à ARRAS

NORD - TRAVAUX
Service de la Veille

- 9 AVR. 1942

Rép. L.S.

N° 4.476

Pièces

7

Suite à votre note du 23 Mars dernier
A (à Mr DEMEAUX.

Je vous prie de veuillez bien faire
prendre note que les dépenses relatives à
l'abaissement des voies 23 et 24 encadrant
le quai découvert dit quai des Russes, au
garage d'Outreau, doivent être imputées sur
le compte E.P. 60352 (8560352).
I I

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
"Roussel"

Pris note et transmis à M. Hazebeug
qui a retourné à M. Hazebeug
la note visée en A ci-dessus
pour complément d'Instruction.

27 avril 1942.

Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

CLASSÉ

E.V. Fisca. 11

Outreau
Pièces
Travaux effectués pour
l'Armée de l'Air
Demande.

V.B.N a.5

Garages d'Outreau

Abaissement des voies 23 & 24

E I P 60.352

ARRAS, le 23 avril 1942.

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
D-T:	
30 AVR. 1942	
Rép ^{re} L. 5	Pièces
N° 4.476	8

Monsieur le Chef de la Division
Entretien à PARIS.



Correspondance ci-contre.

La hauteur du quai a été augmentée pour permettre le chargement et le déchargement des véhicules militaires allemands.

Les travaux ont été terminés au début d'avril.

Le plan ci-joint, en 3 exemplaires, indique par quelques cotes noires et rouges, l'abaissement des voies qui a été réalisé.

Les dépenses ont été imputées au compte E I P 60.352. Elles ont figuré sur feuilles de répartition n° 27.770, 54.232, 28.589, 55.051 de mars et d'avril du D.M.5. Elles représentent 7.664 heures de main d'œuvre à 13.30, soit 102.000 frs en chiffres ronds non compris les frais généraux.

Le Chef du 5ème arrond^t V.B

Et la suite de
rétablir quel y a lieu de
provoquer si l'exploitation ne peut plus
se faire sans l'ancien

M. M. Vagie
V. Autin

29/4 8h

X
4
5

M. Vagie
30/4

J.B.
X
4
5

Mr l'Ingénieur en Chef,
ci-joint: Lettre à M. Degardie

11 mai 1942;

André
22/5/42

GLASER

SAET DIVIS 35 AI BANNA

ARRAS, le 23 mars 1942.

D-T:

V.B.N a.5

d.a N.B.V

Utilisation du train -
parc D.M.5

pas envoi à secrétaire

Garages d'Outreau

Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien à Paris.

no-----L est bon et melancon

. BIEN à ENTETE

Ainsi que vous le savez l'E.B.D de Lille a toujours considéré que les trains parcs n'étaient pas destinés à travailler exclusivement pour les intérêts français et, en fait, les autorités allemandes disposent à leur gré du personnel de ces trains.

Il s'agit d'un travail effectué par l'Inspecteur allemand de Boulogne fait exécuter actuellement par le D.M. 5 l'abaissement des voies encadrant le quai découvert, dit quai des Russes, du garage d'Outreau, pour porter de 0.90 à 1.15 la hauteur de ce quai.

Il s'agit d'un travail qui non seulement ne présente aucun intérêt pour l'économie française mais est, au contraire, susceptible d'empêcher le déchargement de wagons tombereaux.

J'ai demandé aussitôt au Chef de l'E.B.A d'Etaples de m'adresser un bon de réquisition portant l'indication de l'organisme allemand qui supportera la dépense évaluée approximativement à 90.000 frs.

Je n'ai pas encore reçu sa réponse, mais j'ai tenu à vous informer de ce cas d'espèce afin que la S.N.C.F puisse, s'il y a lieu, protester à nouveau auprès des autorités allemandes et que d'autre part vous me fassiez indiquer le n° du compte E.P.I sur lequel seront imputées les dépenses.

Mr. Merck
D
V.B.N/ug
Outreau

Le Chef du 5ème arrond^t V.B

Attache

Abaissement des voies quai des Russes pour horaires Hazebroucq,
portes est. Il semble qu'il s'agit de travaux pour
travailler les bennes de l'armée allemande. Veuillez m'adressez, en 3 exemplaires,
un plan montrant la situation actuelle avec une rebouche
intitulant la situation nouvelle à rebours ainsi qu'une note donnant
le détail succinct de la dépense fixée à 90.000.

Veuillez me faire connaître, en outre, par quelles raisons il est nécessaire
de porter la cote de hauteur de ce quai de 0.90 à 1.15.

244/42.

3/19 *MM*

....

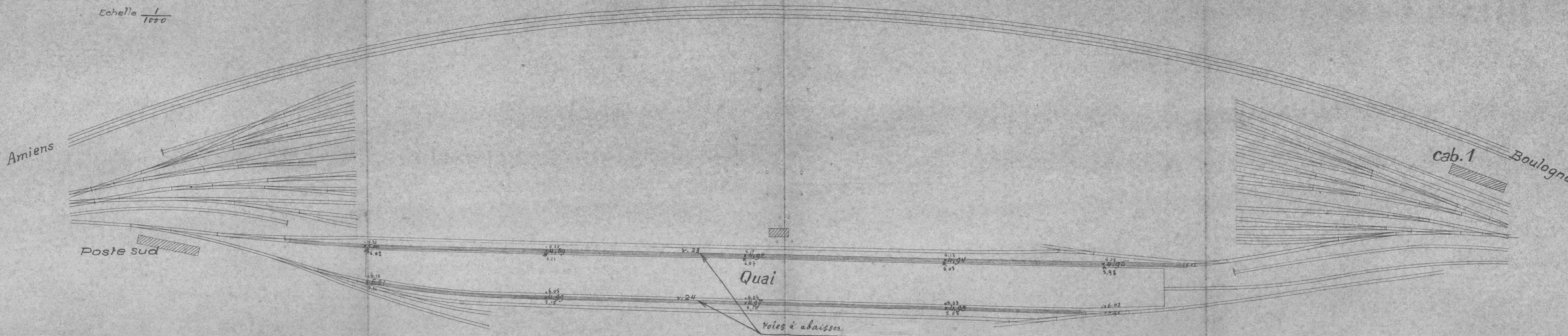
Ligne d'Amiens à Boulogne

Garages d'Outreau

Abaissement des voies 23 et 24 encadrant le quai

Travaux exécutés pour l'Autorité Allemande

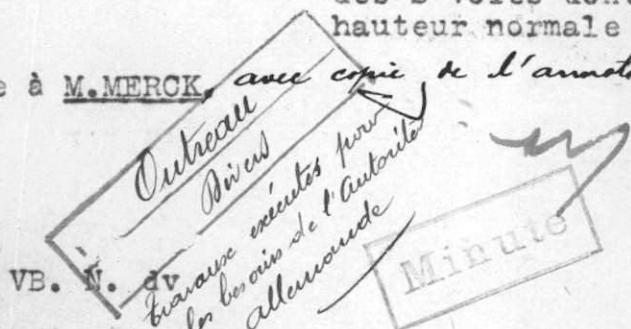
Echelle $\frac{1}{1000}$



Copie à M. HAZEBROUCQ - Suite à ses renseignements du 23 avril 1942.

Prière de m'indiquer, dès que possible, la dépense approximative qu'entraînerait le relevage éventuel des 2 voies dont il s'agit pour leur remise à hauteur normale par rapport au quai.

Copie à M. MERCK, avec copie de l'annotation à M. Hazebroucq.



Garages d'OUTREAU

Abaissement des voies
23 et 24 encadrant le
quai des Russes sur
demande des Autorités
d'occupation.

1 plan
(à retourner)

15 MAI 1942

22 MAI 1942

NORD - TRAVAUX	
Service	
Travaux	
26 MAI 1942	
Rep. L. S	pièces
N° 4.476 9	

Le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments

à Monsieur le Chef du Service de
l'Exploitation.

Les Autorités d'occupation ont fait exécuter par un de nos trains-parcs (D M 5) l'abaissement des voies 23 et 24 encadrant le quai découvert, dit "quai des Russes", des garages d'Outreau (teinte rose du plan ci-joint en communication), pour porter de 0,90 à 1,15 la hauteur de ce quai et permettre le chargement et le déchargement des véhicules militaires allemands.

En vue de saisir M. Porchez qui aurait à soumettre cette affaire à la Commission Favière, je vous serais obligé de me faire savoir, aussitôt que possible, si les travaux ainsi réalisés présentent une utilité et un intérêt pour une exploitation normale du chemin de fer ou si, à votre avis, ils n'ont été exécutés que dans l'intérêt exclusif des Autorités occupantes.

M. DEMAUX a signé
l'expédition

9/5/42
M. DESSER

16-5

2

SOCIÉTÉ NATIONALE
des CHEMINS de FER FRANÇAIS
Région NORD
Service de la Voie
et des Bâtiments



DIVISION des ÉTUDES

VB.N/dv

WY



Garages d'OUTREAU

Abaissement, sur demande
des Autorités d'occupation,
des voies 23 et 24 encadrant
le quai des Russes

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

à Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation

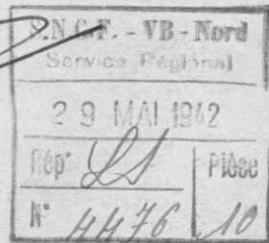
1 plan
(à retourner)

Les Autorités d'occupation ont fait exécuter par un de nos trains-parcs (D M 5) l'abaissement des voies 23 et 24 encadrant le quai découvert, dit "quai des Russes", des garages d'Outreau (teinte rose du plan ci-joint en communication), pour porter de 0,90 à 1,15 la hauteur de ce quai et permettre le chargement et le déchargement des véhicules militaires allemands.

En vue de saisir M. Porchez qui aurait à soumettre cette affaire à la Commission Favière, je vous serais obligé de me faire savoir, aussitôt que possible, si les travaux ainsi réalisés présentent une utilité et un intérêt pour une exploitation normale du chemin de fer ou si, à votre avis, ils n'ont été exécutés que dans l'intérêt exclusif des Autorités occupantes.



1 Annexe Deman



Le 26 mai 1942, l'autorité allemande a exécuté des travaux sur le quai des garages d'Outreau, portant la hauteur de ce quai de 0,90 à 1,15 mètres. Ces travaux ont été effectués dans l'intérêt exclusif des Autorités occupantes.

27 MAI 1942
Mr. Demant

X 4/5

Mr. Mercier (1) W

Mr. Vigné (2)

Mr. St. Omer 29

Mr. Miret

Mr. Perron 29/5

Mr. Bony 29/5

PRIS NOTE

15 Juin 1942

▲ CLASSER

Le Chef de la Subdivision
des Études de la Voie

CLASSER

Dejardij

Ligue d'amis à Bruxelles

Garages d'Outreau

Abaissement des voies 23 et 24 encadrant le quai

Travaux exécutés pour l'Autorité Allemande

chelle $\frac{1}{1000}$

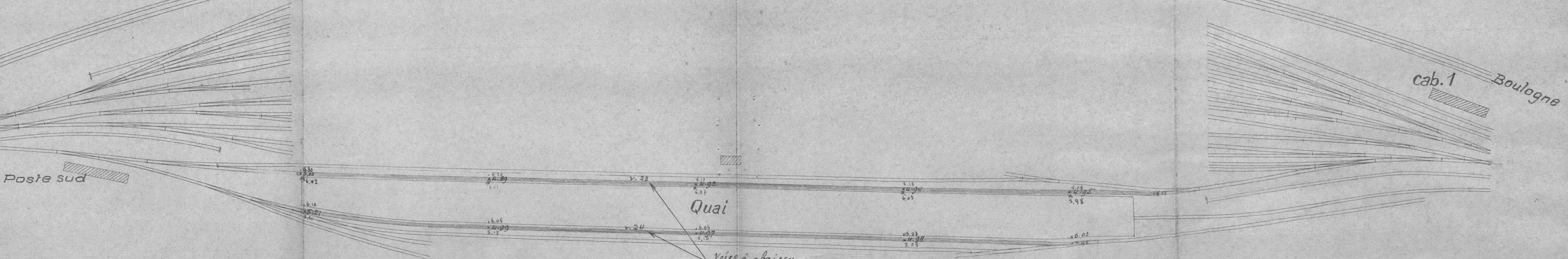
NEXE

TRAVAUX	
entral	
1942	
Pièces	10

Amiens

Poste sud

à abaisser



ARRAS, le 29 mai 1942.

V.B.N a.5^s

Boulogne-Outreau

Abaissement des voies

E I P I 60.352

Monsieur le Chef de la
Division Entretien.

VOIE-BÂTIMENTS

- 1 JUIN 1942

SECRETARAT

Suite à mes notes des 23 mars, 23 avril
et à la lettre V.B.N dv du 22 mai 1942 de M. le
Chef du Sce de la V.B à M. le Chef du Service
de l'Exploitation.

M. Vigier

2/6 au

M. Saint-Aubin

Dans ma lettre du 23 mars, je vous disais
que j'avais demandé au Chef de l'E.B.A d'Etaples
de m'adresser un bon de réquisition portant l'in-
dication de l'organisme allemand qui supportera
la dépense.

2/6

A/

En réponse à ma demande, le Chef de
l'E.B.A d'Etaples me fait savoir le 22 mai que
les frais d'abaissement des voies 23.24 de
Boulogne-Outreau seront pris en charge par l'E.
B.D de Lille, que la facture établie en langue
allemande et en 3 exemplaires devra lui être
adressée pour vérification dès achèvement des
travaux.

B/

Je fais préparer ce mémoire à soumettre
à l'E.B.A et à accepter par l'E.B.D.

C/

Dans ces conditions, veuillez me confirmer
qu'il y a lieu d'évaluer la dépense pour releva-
ge des voies et leur remise à hauteur normale
par rapport au quai, d'autant plus que dans les
nouvelles installations, c'est la cote de I.15
entre le niveau du rail & le quai qui est obser-
vée.Le Chef du 5ème arrond^t V.BX
4/6S.N.C.F. - VB - Nord
Service régional

- 2 JUN 1942 D-T:

Rep. *SL*

File 11

F 4476 11

TSVP

VB.N.dv

Monsieur HAZEBROUCQ, 23/6

Etant donné A de votre note ci-contre, M. Porchez ne sera pas saisi de cette affaire pour la soumettre à la Commission Favière et je vous donne accord sur B.

En ce qui concerne C, il n'y a pas lieu de prévoir la remise à sa hauteur primitive du quai dont il s'agit, sa hauteur nouvelle correspondant à la cote unifiée prescrite pour les quais de chargement. Toutefois, cette question sera à examiner après les hostilités avec votre Collègue EX afin de vous assurer qu'il n'y a pas lieu d'envisager le relèvement des voies du dit quai pour répondre à des besoins spéciaux. Tenez-moi au courant.

W

23 juin 1942

J. M.

Le Chef
de la Division de l'Entretien

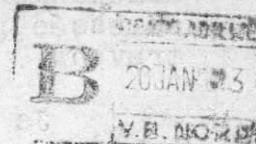
Deman

Transmis à Monsieur ROUSSEL
pour avis de A et B de la note ci-contre
de M. Hazebroucq.

juin 1942

J. M.

Avis à Monsieur MERCK avant classement.

cl
du 11/1

Domini L.S. 4476/11

Le 23/1/43
Transmis à Monsieur Roussel
après avoir pris note

10/1/1943

Le Chef d'Arrondissement V. B.

Conti

VB/Ngc(Bi)

Boulogne-Ontreau
abaissement des voies 23-24

E.P. 60352

Rép. L.S. 4476/11

Transmis à la Subdivision du
Personnel et du Secrétariat après
avoir pris note 23/1/43

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

à classer

louis

S"

Outreau

Sub"

Divis

24 août 1942

VB. N° av

de l'autorité

OUTREAU

Travaux de voie dans
les garages et
modification corré-
lative de la Cabine n°1

E I P I n° 60 026)

X

26

8

Chef du 5ème Arrondissement
de la Voie Sèche ARRAS

Savigny

18 SEPT 1942

Rep

L

Pièce

N° 4476

11

Afin de permettre de soumettre le dossier des travaux visés en marge à l'appréciation de la Commission Favière en ce qui concerne la prise en charge des dépenses, voudriez-vous me fournir, le plus tôt possible, tous renseignements utiles sur la nature des travaux réalisés au sujet desquels il n'a été trouvé trace d'aucune correspondance au Service Régional.

Vous joindrez, s'il y a lieu, à ces renseignements un croquis sommaire des dispositions réalisées ainsi que la copie du bon de commande ou de l'ordre écrit qui vous a été délivré pour l'exécution des dits travaux.

DÉPARTEMENT

ARRAS

DU 25 SEPTEMBRE 1942

Salle

Outreau .

E.V. 170/81

Arras le 31. 8. 1942

Modifications de voies

Monsieur Saint Aubin

Etat. 60. 026

Chief de la Lubéon des Egl.

Note ci-contre .

Je ne possède aux euy, dossier de ce crédit.
je ne puis que vous transmettre les
renseignements qui me sont donnés
par mon Service local - Je joins à
l'envoi un plan indiquant le tracé
recut visé dans la note du 26 Juillet 1940
du chef de district de Boulogne ainsi
que la voie nouvelle installée entre
la voie 24 et la voie de relation M -
Les autres modifications intéressent le
coupe Etat 60 181 et ont été signalées
au Service Régional le 15 Mai 1941

26/8 (dossier LS 904-3)

Les tracés ont été réalisés peu de
temps après l'invasion et à cette époque

il n'était pas question de boy de cou-
rante ou d'ordre écrit.

note
plan

M. l'Ingénieur en Chef

ci-joint; lettrai M Déjardin

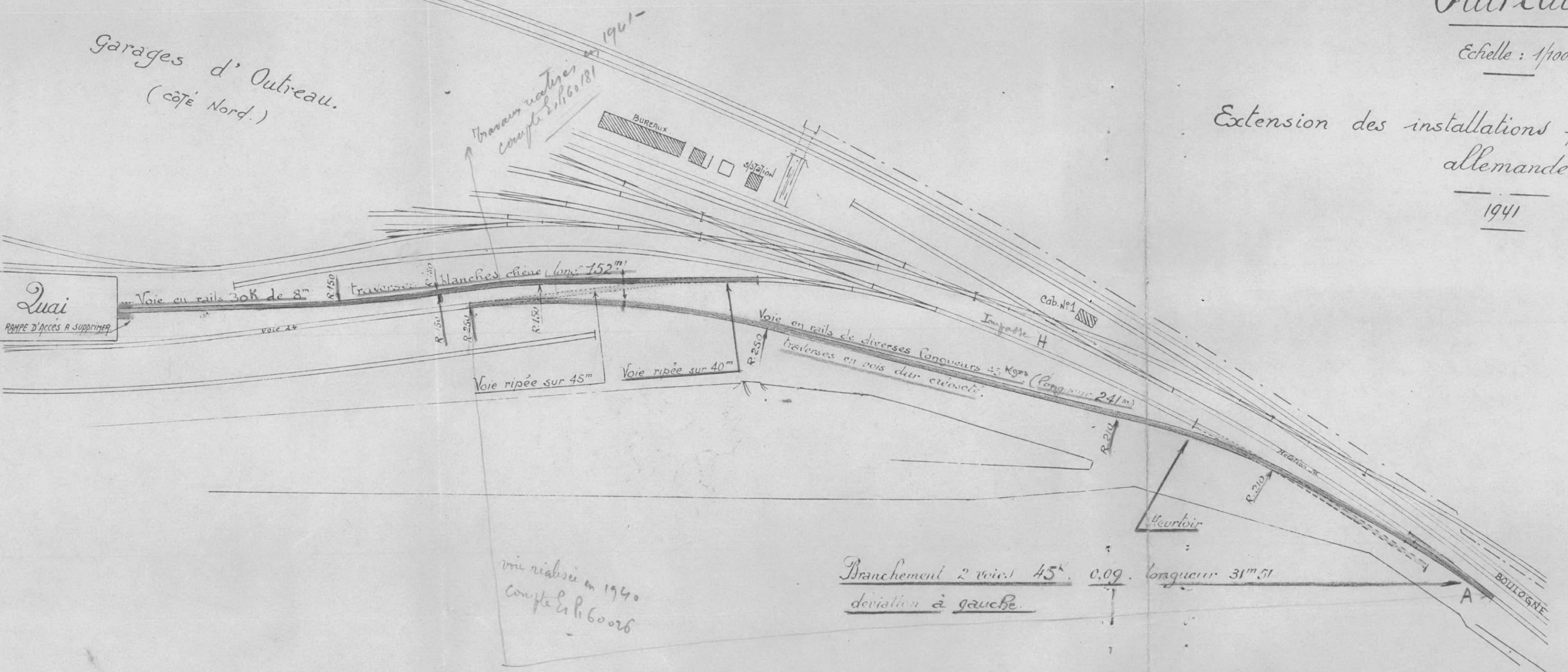
Le Chef d'Arrondissement V. B.

9 Sept 1942

Spéciale
le 14/9/42

AMIFNS

Garages d'Outreau.
(côté Nord.)



Outreau

Echelle : 1/1000^e

Extension des installations pour l'Autorité allemande.

1941

Boulogne 26 Juillet 1940

ANNEXE

Monsieur Accart,

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
18 SEPT 1942	
Rép. <i>Y</i>	Pièce
N° 4476 18	

Je vous informe que l'autorité militaire allemande fait exécuter par nos agents réquisitionnés les travaux de voie ci-dessous dans les garages d'Outreau.

a) installation d'un branchement deux voie en A du schéma ci-joint.

b) installation d'une voie nouvelle entre la voie 24 et la relation M avec coupure de l'Impasse H.

L'autorité allemande execute ces travaux avec la main d'œuvre :

1^o d'agents réquisitionnés (cadre de Boulogne)

2^o du personnel de Compagnie de génie de l'armée allemande

P.S. Ci-joint schéma
reprenant les travaux
à réaliser.

Le Chef de District principal,
"Bertiaux"

Boulogne le 26.7.40

Monsieur l'Ingénieur Principal,

Je vous transmets ci-joint à toutes fins utiles une note de M. Bertiaux m'avisant que l'autorité allemande fait exécuter par notre main d'œuvre réquisitionnée des travaux de voie ayant un but essentiellement militaire.

Ces travaux ont pour but l'amélioration de la desserte du quai.

P.S. Peut-être jugerez vous utile de demander que l'on veuille bien nous confirmer que nos agents ne peuvent s'opposer à l'exécution de travaux de ce genre.

"Accart"

Monsieur Accart,

on ne peut s'y opposer

l' Ingénieur de la voie.

Monsieur Bertiaux
Pour avis.

12.8.40 Le S/Ingénieur Chef de Section

"Accart"

Décalqué à Mr. Saint Aubin, (Mr Porcheux) B. 4/9

Minute

VBN. dr

Sur proposition de la demande de la compagnie
14 SEPT 1942

B. & Cally

S.N.C.F. - V.B. - Norm
Service Peignot

18 SEPT 1942	
Rép. 11	Place
N° 4476	13

Garages d'Outreau

Établissement d'une voie
pour desserte d'un quai
en bout

S^{on} Outreau
Sub^{1er} Divers

Travaux exécutés
pour les besoins
de l'Automobile
Automobile

12
11
10
9

Le chef du service de la Voie et
des Bâtiments
à Monsieur le Chef du Service de
l'Exploitation,

Les Autorités d'occupation ont fait
couper par un de nos trains-pares (DM 5)
l'établissement d'une nouvelle voie entre l'usine G¹ et la
l'allongement sur 150m environ de
la voie des garages d'Outreau pour la desserte d'un quai
l'inverse à fer garage d'Outreau
en bout de piste à l'abri de l'abri, vers Boulogne, du
pour desserte d'un quai en bout
quai de transbordement.

En vue de saisir Mr. Porcheux qui
aurait à soumettre cette affaire à l'appré-
ciation de la Commission Faricier en ce qui con-
cerne la prise en charge des dépenses, je vous
suis obligé de me faire savoir, aussitôt
que possible, si les travaux ainsi réalisés
présentent une utilité ou un intérêt
pour une exploitation normale du che-
min de fer, ou si, à votre avis, ils n'ont
été exécutés que dans l'intérêt exclusif
des autorités occupantes.

Si vous estimiez que les dits tra-
vaux ne présentent aucun intérêt pour
la SNCF, je vous demanderais de me

CLASSEER

~~faire connaître si, à votre avis,
les dépenses correspondantes peu-
vent ou non être considérées
comme couvertes par les
recettes relatives aux transports
militaires.~~

11 12 13

monde à mes
14 15 16

17

18

Décalque à m. Saint. Hubert (m. Renoult) B. 26/8

H
10.9.61

VBN. dr
Outreau

Minute

14 SEPT 1942

S.N.C.F. - VBN Nord
Service Personnel

18-SEPT 1942	
Rep	L
10	4476 14

Report sur la voie de relation, M
vers Boulogne, de la soudure de
la voie 24 qui raccorde également
corlatif de ~~la~~ la voie 11

Le chef du service de la voie
et des bâtiments
a nommé le Chef du service de
l'exploitation,

S^o Outreau
Divert

Travaux nécessaires
à l'exploitation des besoins
de l'autorité allemande

L'autorité militaire allemande a
fait exécuter en juillet 1940, dans les gara-
tis de l'autorité allemande sur l'Outreau, par nos agents réquisitionnés, les travaux visés en marge

~~qui figuraient sous têtes rose et jaune sur le
plan ci-joint. (en cours de finition)~~

en vue d'améliorer la desserte du quai voisin

1 plan
(en communication)

Après de me permettre de saisir M. Por-
chez pour lui demander de soumettre l'affaire
à la Commission Ferrière, je vous ~~serais~~
oblige de me faire savoir, au plus vite que
possible, si les travaux ainsi réalisés
présentent une utilité ou un intérêt pour
une exploitation normale du chemin de fer
ou si, à votre avis, ils n'ont été exécutés que
dans l'intérêt exclusif des autorités occu-
pantes.

Si vous estimez que ces travaux ne
présentent pas d'intérêt pour la SNCF, je
vous demanderai, en outre, de m'indiquer

si, à votre avis, les dépenses correspondantes
(20.000 francs environ) doivent ou non être
considérées comme couvertes par une
rente relative aux transports mi-
litaires.

SACI *recette*

W C T 4.0 A
~~H~~ *in much very*

PARIS, 1^{er} Septembre 1942

DE LA
MAISON

Numéro et date du BULLETIN: 6461 DU 26/1/29

MOUVEMENT DE MATERIAUX

DESIGNATION DU MATERIEL

SOMMES

PIÈCES

PIÈCES

Numéros des Wagons

modèle 1.117 ou 1.200

Numéro et date de la Feuille

Destinataire et Destination

13. N. 46

Boulogne
Ouest - Sud

Aménagement
d'un bureau de
répartition du matériel
roulant allemand

E.P. 60443

Boulogne. Bureau des
Aménagements d'un bureau
de répartition du matériel
roulant allemand

E.P. 60443

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Transmis à M. Hapbronec

avec prière de m'adresser un
croquis précisant les dispositions
à réaliser, une estimation
de la dépense correspondante et
l'ordre de réquisition (texte en
allemand et traduction française)
delivré par l'autorité allemande
qui va à commander les travaux

Le Chef de la Section
des Etudes de Bâtiments

Le 15/10/42

Retour à Ypres ou Castelij,

avec un croquis (calque) précisant les dispo-
sitions réalisées

La dépense engagée est de 2050 francs
Cd 839 du 24/7/42 à M. Jongleur et l'ordre écrit
de réquisition a été joint à la proposition de réclame
de la date Cd, il est donc à reclamer à M. Jongleur.

On mettra au marquage de papier photographique
une pièce au faire adresser 4 photos du calque ainsi

Le Chef du 6^e Arrond. V.B.

T.S.V.P.

VB-N-dt
Boulogne
outreau - Sud
aménagement
d'un bureau de
répartition du
matériel Rouulant

E.P. 60443



transmis à Monsieur Roussel
avec prière, les travaux étant
à la charge des autorités occupantes
en raison de ce qu'ils ne sont pas
utiles à la SNCF, de faire le
nécessaire en temps opportun pour
l'établissement du mémoire concernant

cependant, conformément aux directives
 contenues dans la lettre D 3002/6 du
 30 Mai 1942 de M. le Commissaire (Chap. II
 Part B - § C - Dépenses inférieures à 5000)

Le 3/11/42 A. A.

Mme. H. Marche

VB/N gc (B3)

transmis à la Subdivision
du Personnel et du Secrétariat après avoir
été pris note.

a classer

6/11/42 Le Chef de la Subdivision
de la Commissariat

J. H. M.

E.P. 60443

11/2/42
2

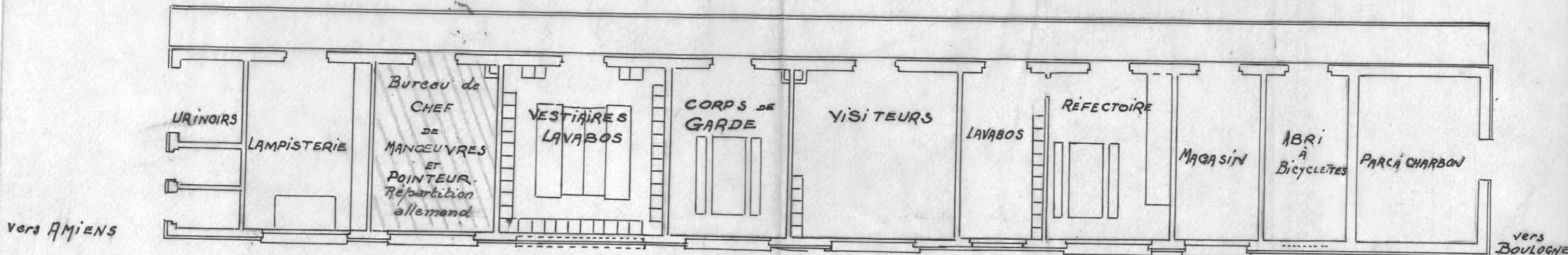
MR. H. M.

OUTREAU - SUD

ANNEXE

Aménagement d'un Bureau de répartition du
Materiel Roulant allemand

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Réparation
10000
Lt
N° 4476 141



Copie, pour avis,
pour Monsieur le Chef
de la Division des
Etudes V.B.

Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

V.B./N° ge (B1)

BOULOGNE
OUTREAU-NORD

E.P.I 60445

Monsieur le Chef du 5^e ARR^e V.B.

Arras

Suite à votre Commande N°774 du 16/7/42
en faveur de M. JOUGLEUX et au bon de réquisi-
tion du 12 Juin dernier du Chef de District
allemand de Boulogne.

Je vous informe que les dépenses
nécessitées par l'aménagement d'un local pour
les agents de manœuvre allemands, à Boulogne
Outreau Nord, devront être imputées sur le
compte E.P.I 60445, de la Série 85.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

"Roussel"

Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

"Sally"

BON DE COMMANDE N° 21371		DATE DU BULLETIN: 1379C DU 7/6/29	RE ET DESTINATION: DISTRICT - EUREMONT	DATE DE LA FEUILLE: 1.1.17 DU 1.200. 1947 DU 7/6	DESIGNATION DU MATERIEL	OBSERVATIONS
DE LA VOIE D'ERMONT		IMPORTANCE	LIVRAISONS	des Wagons	des Wagons	
MAGASIN GENERAL		IMPOR	PAR LE PRESENT	... autrefois	... autrefois	HOSTE A L'EXTER
Gompte à créditteur:						

IB. N. d. b.
 Boulogne
 Outreau - tout
 aménagement d'un
 local pour les agents
 de manœuvres
 allemands
 E.P. 60445

transmis à M. Haebenau
 avec prière de m'adresser
 un croquis en 3 exemplaires
 précisant les dispositions à
 réaliser, une estimation
 de la dépense correspondante
 et l'ordre écrit de régularisation
 (texte en allemand et traduction
 française) à faire par l'autorité
 allemande qui sera à commander
 le travail.

Le Chef de la Section
 des Etudes de Bâtiments

Le 15/10/42

Arras, le 2 novembre 1942

Retour à Monsieur Castelij

Boulogne Outreau tout
 aménagement d'un local
 pour les agents de manœuvres allemands

E.P. 60445

avec un croquis (calque) précisant les dispositions réalisées

La dépense engagée pour fourniture d'une table
 et d'une armoire (1950+) a fait l'objet de la C. d. 774
 visée dans la note jointe.

L'ordre écrit de requérir a été annexé à la
 proposition de règlement de la C. d. 774 visée et est à
 reclamer à M. Roussel.

Par suite du manque de papier photographique
 prière de faire advenir 3 photos du plan annexé.

Le Chef du 5^e Arrond. V. B.

Att. 5
 TSVE

VB-N-18

COMPTABILITE

B

4 NOV

Transmis à Monsieur Pousset

Bonlogne
Outreau Nord

Aménagement
d'un local pour les
agents de manœuvres
allemands

E.P. 60445

avec prière, les travaux étant
à la charge des autorités occupantes,
en raison de ce qu'ils ne sont pas
utiles à la SNCF, de faire le
nécessaire en temps opportun pour
l'établissement du mémoire
correspondant, conformément aux
directives contenues dans la lettre

D 3002/6 du 30 Mai 1942 de M. le Général
(chap II - art B - § C - Dépenses
inférieures à 5.000^{fr})

2 3/11/42 (Aérod)

Recd

VB/N/gc (83)

Bonlogne. Outreau

Nord

Aménagement d'un
local pour les
agents de manœuvres
allemands

E.P. 60445

2-

Transmis à la Subdivision
du Personnel et au Secrétariat après
avoir pris note.

a classer

6/11/42
Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

Thy

DR. G. S. E. T.

OUTREAU - NORD

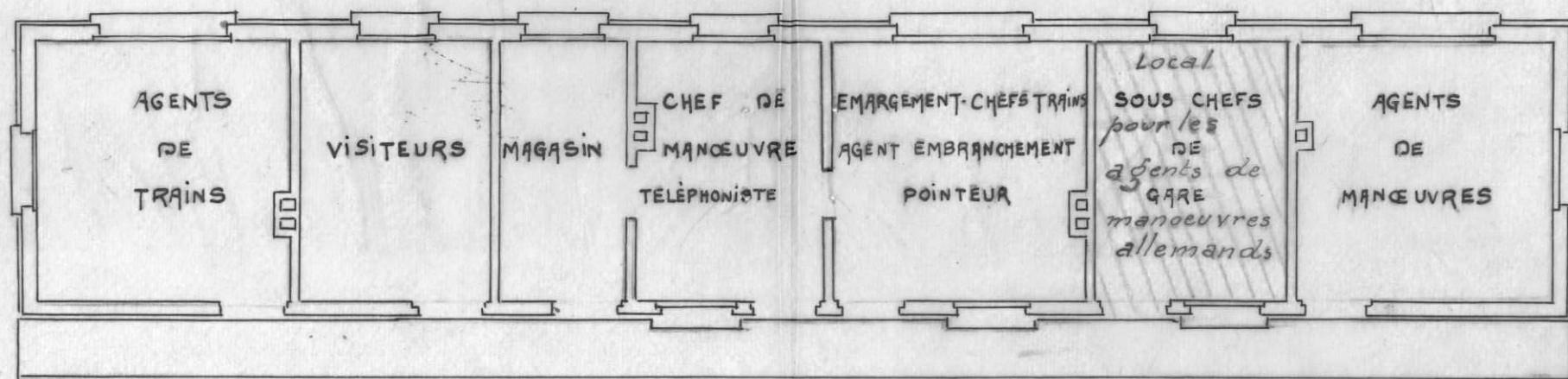
ANNEXE

Aménagement d'un local pour les agents de
manoeuvres allemands



vers Amiens

vers Boulogne



1701 R
S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

24 SEPT 1942

Rép. LL Piége
F. 4476 16

S^e Outreau
Sub: Devers
Travaux exécutés
pour les besoins
de l'Autorité
Allemande

48 COPIE pour M. le Chef de la Division Commerciale.

Suite à conversation téléphonique avec son Service.

Dès que j'aurai les renseignements demandés par la présente note, vous serez saisi, le cas échéant (si les installations sont inutiles -totalement ou partiellement- au chemin de fer) en vue de déterminer approximativement si les frais engagés par la S.N.C.F. (20.000^{frs} pour 1^e et 40.000^{frs} pour 2^e) peuvent être considérés ou non comme couverts par les recettes correspondantes de transport.

23 SEPT. 1942

- M. le Chef de la Division de l'Entretien

g.3 A-56.576 Suite aux notes de M. Guillaume du
Garages d'OUTREAU 14 Septembre.

Travaux demandés par l'armée M. PIERSON
d'occupation. Minute

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation de St-OMER

Les autorités d'occupation ont fait exécuter
dans la zone de la cabine N° 1 des garages
d'OUTREAU :

1^e- en Juillet 1940, par les soins de nos agents
réquisitionnés, le report de la soudure de la voie
24 sur la voie de relation M vers Boulogne et le
racourcissement corrélatif de l'impasse H;

2^e- en Juin 1941, par le personnel d'un de nos
trains-parcs (D.M.9) une nouvelle voie entre l'im-
passe G et la voie 24, destinée à desservir le
quai en bout aménagé à l'extrémité, vers Boulogne,
du quai de transbordement.

Pour permettre au Service V.B. d'instruire la
question de prise en charge par les Allemands des
dépenses correspondantes, je vous prie de me four-
nir les renseignements suivants:

- Les installations en cause sont elles utiles au
Service du chemin de fer ?

Au besoin, indiquer un prorata approximatif.

- Préciser en outre (grossièrement) le pourcentage
du trafic des organismes allemands payant des

FSVP

VESTIAIRES
LAVABOS

...-L'entier de l'ensemble des installations correspond à un évacuation
différentielle de l'ensemble - tellement que tout
ce serait tel frais de transport (c'est-à-dire Reichsba hn, en
(les deux unités de Wehrmacht, Todt excepté) qui ont utilisé effect-
eusement depuis l'origine les dites installations
SACI par rapport au trafic total de ces mêmes organisa-
tions à OUTREAU.

Examinez cette question directement avec
votre inspecteur de Trafic (j'ai seulement be-
soin de recueillir votre impression personnelle
plutôt que d'obtenir des chiffres plus ou moins
exacts).

L'Ingénieur en Chef,
Chef de la Division des Etudes Ex,

Signé : PIERSON

PRIS NOTE

6 octobre 1942

▲ CLASSER

Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

Mill

CLASSER

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLORATION

18, Rue de Dunkerque

PARIS - X^eTél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33Adresse Télégraphique
NAFERNORD

EX.Ne.g.3A 56.576

Garages
d'OUTREAUTravaux demandés par l'armée
d'occupation

Par lettres du 14 Septembre dernier, vous m'avez demandé de vous renseigner au sujet de l'utilité que présenteraient éventuellement pour la S.N.C.F., les travaux exécutés sur la demande des Autorités d'occupation dans la zone de la Cabine N° 1 des garages d'OUTREAU : (report de la soudure de la voie 24 sur la voie de relation M vers BOULOGNE, raccourcissement corrélatif de l'impasse H et création, entre l'impasse G et la voie 24, d'une nouvelle voie destinée à desservir un quai en bout).

Je vous informe que ces installations réalisées pour les besoins exclusifs de l'armée allemande ne sont pas utiles au Service du chemin de fer et que d'ailleurs aucun organisme allemand payant des frais de transport n'a utilisé les dites installations.

M. l'ingénieur en Chef

Joint : Lettre à M. Porchez Le Chef du Service
coint : 30 octobre 1942 de l'Exploitation,S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

2 OCT 1942

Réf. Cl.

N° 4476

Pie.

17

3

PIÈCES

JOINTES A L'APPUI

de la lettre 23^{me} 56. 576.

à M. Chief du
Service V.13.

S^e District d'OUTREAU
Subd^e Divers
Travaux effectués pour
l'autorité allemande.

BOULOGNE, le 23 Octobre 1942 D.T. AVAUX

Monsieur l'Ingénieur,

Se... ntral
- 4 NOV 1942
Rep. L. Pièce
N° 41077 174

Suite à ma note du 5 courant par laquelle je vous informais des travaux de voie effectués par les Allemands sur le terrain avoisinant le garage d'OUTREAU. Ces derniers vont installer une voie de raccordement partant de la voie de relation M vers leur garage en voie de Om90.

En retour pour ordre à M. DEMAUX chef de la Division d'Entretien 4-1-43. Je vous adresse ci-joint un bon de réquisition en date du 22 courant du Chef de District allemand demandant l'enclenchement par serrures Bouré de l'aiguille et de l'arrêt mobile avec fourniture de ce dernier.

Ci-joint également un extrait de plan précisant les installations intéressées.

Le Chef du 5^e Arrond. V.B. Comme l'indique le bon de réquisition, les frais seront remboursés par la firme Holzmann chargée des travaux.

Nous pourrions donc établir des B.I. pour le matériel nécessaire mais les numéros des clés de S.B. ne pourraient y être indiqués. Puis-je vous les adresser ?

En raison de l'urgence indiquée par le Chef de District allemand, je vous prie de me faire tenir vos instructions le plus tôt possible.

Je vous demanderais, d'autre part, de me faire parvenir 3 exemplaires du calque ci-joint.

Comme je l'indiquais dans ma note du 5.10.42, un plan des installations réalisées par les allemands vous sera adressé dès l'achèvement des travaux.

Le Chef de Section Principal
" MENU "

ARRAS, le 30 Octobre 1942

Copie à Monsieur DEMAUX
Chef de la Division de l'Entretien à PARIS

en le priant de vouloir bien me faire adresser les instructions correspondantes.

Le Chef du 5^e Arrondissement VB

M. M. Vigier
H/11/42
Martini

Pris note et transmis à M. Martin,
pour suite à donner.

Le Chef de la Subdivision
des Etudes de la Voie

5 Nov. 1942

CHASSEBOHNET

NOTE	TRAVAUX
31 DEC 1942	
Rép. <i>J. L.</i>	Pièces
N° 14426	17

BOULOGNE le 22 Octobre 1942

Concerne : Demande d'installation d'appareils de sécurité

ANNEXE

L'E.B.D. LILLE a autorisé la Firme HOLZMAN à modifier la gare de transBordement à OUTREAU; Avant de pouvoir relier le nouvel embranchement avec la voie de relation vers BOULOGNE il serait nécessaire de commander un taquet pour l'embranchement avec serrure Bouré en combinaison avec l'aiguille.

Je demande d'urgence que l'on procure les dits taquets et serrure Bouré, lesquels seront remboursés par la Firme HOLZMAN.

Signé : FURLAU

ACIÉRIES DE PARIS ET D'OUTREAU

ANNEXE

NORD - TMMET	
S. M. M. T. 1942	
31 DEC 1942	
Rep. L. Li	104476 174

A hand-drawn map of a railway network in the Amiens area. The map shows several tracks and stations. In the top left, 'Amiens' is labeled with a small hatched rectangle labeled 'Cabine 1'. A diagonal line labeled 'Raccordement Vers gare transbordement' (Connection to transshipment station) extends from the Amiens area towards the center. The 'Taguer' station is marked with a circle and a '1'. A curved line labeled 'LA LIANE' runs from the center towards the bottom right. In the bottom left, there is a cluster of lines labeled 'OUTREAU', 'TETE DES', and 'GARAGES NORD'. A line labeled 'BOULOGNE' with 'Voie de relation M' (relation line M) extends from the top right towards the bottom right. A dashed line labeled 'Raccordement Vers gare transbordement' is also present on the left side of the map.

~~Décalqué à M. Saint Aubin, (M. Perronnet) avec copie
Copié à M. Merck, pour avis de la notice
et à M. le Directeur Général, pour avis avec copie de la notice.~~

Minute

- 2 NOV. 1942 - 3 NOV. 1942

Reçu le 3 Nov. 1942
Rég. L. S. Pièces

N° 4476 18

*MF. 2.11.42
Ministère de l'Intérieur
Travaux publics
Bureau d'Etat
Garage d'Outreau*

Etablissement d'une voie
pour desserte d'un quai en
bord.

Le chef du Service de la
Voie et des Bâtiments
à Nouméa le Directeur
du Service Central des
Installations Fixes,

Comme réitéré à ma lettre du 16 Janvier
1942 et à la copie que vous m'avez adres-
sée le 24 Février 1942, de la note Vc 15191-7

D.7110/3 du 16 Février 1942 de M. le
Directeur Général à la W.V.D.-Bru-
xelles concernant notamment les
travaux visés en marge, j'ai l'honneur
de vous adresser ci-joint, en double
exemplaire, le dossier correspondant.

Je vous serais obligé de vouloir
bien soumettre ce dossier à l'appréci-
ation de M. le chef du Service Techni-
que de la Direction Générale des Trans-
ports et me retourner le dit dossier
après décision, en vue de sa trans-
mission à l'E.B.D. Lille.

La note de l'E.B.D. Paris du 23 Avril
1941 visée dans la notice du dossier a été
annexée à la lettre que je vous ai adressée
le 28 Août 1941 pour vous permettre de

justifier le tournage du contingent
spécial de métaux ferreux com-
muniqué à la WVD-Paris en com-
pensation du tournage de
matériel de voie livré aux troupes
d'occupation ou prélevé par elles.

16

✓ J 31-10
W J

ff 2. (11-42)
april

Garages d'Outreau

Établissement d'une voie
pour desserte d'un quai
en bout.

Minute

NORD - TRAVAUX
Service Central

- 3 NOV. 1942

Rép^{re} L. S.

114008

N^o 4476

18

Notice

Les autorités d'occupation ont fait établir en juin 1941, par un de nos trains-pares (D.M.5), une nouvelle voie ^{en impasse} entre l'impasse G et la voie 24 des garages d'Outreau pour la desserte d'un quai en bout aménagé à l'extrême, vers Boulogne, du quai de transbordement, conformément aux dispositions figurées en rose sur le plan ci-joint.

La fourniture des matériaux de voie nécessaires à cette installation a fait l'objet de la note 4108Ktr STO de l'E.B.D. Paris du 23 Avril 1941.

- 2 -

Ces travaux ont entraîné pour la SNCF une dépense qui s'est élevée à 38,939,3 suivant relevé ci. annexe.

Étant donné que cette installation, réalisée pour les besoins exclusifs de l'armée allemande, n'est pas utile au service du chemin de fer et que ~~d'ailleurs~~ aucun organisme allemand payant des frais de transport n'a utilisé la dite installation, les dépenses engagées par la SNCF incombent aux autorités d'occupation.

18

2

34-10
J. M. J.

Minute

Guillaum

ANNEXE

LA LETTRE

Pochet

OBJET DES DÉPENSES

ANNEXE

QUAN-
TITÉS

PRIX

DE

L'UNITÉ

Partielles

Blocales

NORD - TRAVAUX

Service Central

- 3 NOV. 1942

Rep^r L. S

11000

N^o 4476

18

Garages d'Outreau

Etablissement d'une voie pour
deserte d'un quai en bont

Dépens engagés par la SNCF

Main d'œuvre

15028,6

Fournitures

22623,4

Transports

1287,8

38939,3

Décalque à Mr. Saint Aubin, (M. Perrouset) avec copie de la notice
Copie à Mr. Merck, pour avis avec copie de la notice



Report, sur l'avis de relation M vers Boulogne, de la soudure de la voie 24 et raccourcissement corrélatif de l'impasse 11

Le chef du Service de la voie et des Bâtiments à Monsieur le Directeur du Service Central des Installations Fixes,

S^e Outreau
Sub^d Divers

Travaux effectués à l'heure de vous addresser par le chef du Service de l'Automobile relatif aux travaux visés dans le document (2ex) en marge, qui ont été réalisés antérieurement à la création de la Commission Fiscale.

Je vous serais obligé de vouloir bien soumettre ce dossier à l'appréciation de M. le chef du Service Technique de la Direction Générale des Transports et me le retourner après décision en vue de sa transmission à l'E.B.D-Lille.

105

J J 9.10 27/11/42

J

Minute

S.A.S.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 4 NOV 1942	
Rép ^{re} <i>L</i>	Pièce
N° <i>4446</i>	<i>19</i>

garages d'outre-mer

Report sur la voie de
relation M vers Bonlogne,
de la soudure de la voie
24 et raccourcissement
corrélatif de l'impass H

Notice

4
t
Los autorites militaires allemandes ont fait exécuter en juillet 1940 dans les garages d'outreau, par nos agents requisitionnés, le report, sur la voie de relation M vers Boulzonne, de la jonction de la voie 24, ~~et~~ ^{au} le raccorciissement corrélatif de l'impasse H, conformément aux dispositions figurées sur les teintes rose et jaune sur le plan ci-joint.

L'exécution de ces travaux, visant pour but l'amélioration de la desserte du quai de transbordement, n'a donné lieu à aucun ordre écrit et a entraîné pour la SNCF une dépense qui s'est élevée à 20.072,2 suivant la même et annexé.

Il fait donc que ~~les deux~~,
négociations régulières,
fallent pour les
besoins exclusifs, de l'Armée
allemande, ne sont ^{ne sont} pas utilisées

voir Picasso consulté

au service du chemin de fer, et que ~~l'ailleur~~ aucun organisme allemand, payant des frais de transport, n'a utilisé les sites installateurs, les dépenses engagées par la SNCF incombe aux Autorités d'occupation.

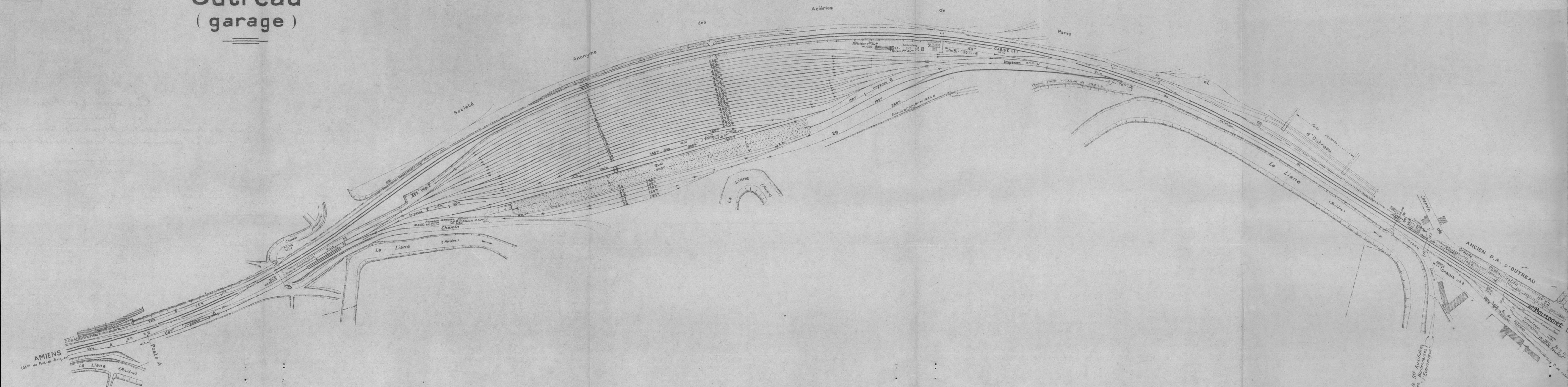
W. J. May 9-10

Outreau garage)

Echelle 1/2000^e

Situation : Janvier 1942 ST N° 507-

ST N° 507-



Minute

du plan ANNEXE LA LETTRE
Guillaume Bouchey
2 Nov 1942

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

- 4 NOV 1942

Rép^o D

Pièce

N° 1476

19

Garages d'Outreau

Report sur la voie de relation M vers Boulogne de la Soudure de la voie 24 et raccourcissement corrélatif de l'impasse H.

Echelle 1/2000e

S.N.C.F.

E.V. Fiche 170

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional EG

SERVICE CENTRAL DES
INSTALLATIONS FIXES

Région du Nord

Garages d'Outreau

Report, sur la voie de
relation M, vers Boulogne,
de la soudure de la voie
24 et raccourcissement
corrélatif de l'impasse H

Outreau

Subs Divers

Quavous pour les dessous
de l'autoroute
Allemande

5... Annexes

17 NOV 1942

Rép. LS

N° 4476 20

13 NOV. 1942

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
Région du Nord

Ve 15 191 - 7

396

Suite à votre lettre VB.N dv du 2 Novembre 1942
m'adressant le dossier de l'affaire visée en marge à
soumettre à la Commission FAVIERE.

Après examen de ce dossier, j'estime qu'il n'a pas à être
soumis à la dite Commission.

Mais il y a nécessité

notamment comme un simple répertoire d'installations.

Il ne s'agit, en effet, dans cette affaire, que d'une presta-

tion de main-d'œuvre.

Installations et installations avec

et du matériel pour ce qui concerne l'intérêt d'avenir que peut présenter pour la

nouveau rapport S.N.C.F. le report sur la voie de relation M de la soudure de la

voie 24, j'en déduis que les modifications apportées dans la desserte

Allemande, du quai de transbordement d'Outreau ne sont d'aucune utilité pour le

service normal du chemin de fer.

Comme par ailleurs la notice annexée au dossier est muette

et du matériel pour ce qui concerne l'intérêt d'avenir que peut présenter pour la

nouveau rapport S.N.C.F. le report sur la voie de relation M de la soudure de la

voie 24, j'en déduis que les modifications apportées dans la desserte

Allemande, du quai de transbordement d'Outreau ne sont d'aucune utilité pour le

service normal du chemin de fer.

Etant donné que le mémoire des dépenses engagées par la

S.N.C.F. pour le compte des Autorités Allemandes a été adressé le

22 Mai 1941 par mon intermédiaire aux Services Financiers (conformément

à mes instructions Vtv 91300-1/12 du 11 Février 1941) nous ne pouvons

qu'attendre, maintenant, le règlement de ce mémoire.

1 dossier (2 ex.)
en retour

16 NOV 1942

le demandé

M

M. Rigot

M. Mauvray

M. Pommery

Mr. Mauvray

Mr. Rigot

M. Mauvray

M. Pommery

M. Mauvray

M. Pommery

M. Mauvray

LE DIRECTEUR

mon

M. Mauvray

TSVP

Garages d'Outreau			
Report sur la voie de relation M vers Boulogne de la sondeuse de la voie 24 et raccorciissement corrélatif de l'impasse H (E.P. N° 60026)		Puis note et transmis, pour avis, à : I Monsieur Merck, 96 II Monsieur Roussel,	
(1 dossier)	B - 20 DEC 33 2 V.B.N. 60026	Le Chef de la Subdivision des Etudes de la Voie Salut	26 nov 1947
		A classer ensuite	
VB/N gc (Bi)			
Garage d'Outreau			
Report sur la voie de relation M vers Boulogne de la sondeuse de la voie 24 et raccorciissement corrélatif de l'impasse H		Transmis à la Subdivision du Personnel et du Secrétariat, après avoir pris note.	
E.P. 60026		11/12/43	Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité Recu
1 dossier			
R ^{re} L.S. n° 4476 / 20			

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

12 DEC 1942

Rép^o *LJ*

Pièce

N° 6476 20

NOTICE

GARAGES d'OUTREAU
 Report, sur la voie de relation M vers Boulogne, de la soudure de la voie 24 et raccourcissement corrélatif de l'impasse M

- 2 -

Les Autorités militaires allemandes ont fait exécuter en juillet 1940 dans les garages d'Outreau, par nos agents réquisitionnés, le report, sur la voie de relation M vers Boulogne, de la soudure de la voie 24, ainsi que le raccourcissement corrélatif de l'impasse M, conformément aux dispositions figurées sous teintes rose et jaune sur le plan ci-joint.

L'exécution de ces travaux qui avaient pour but l'amélioration de la desserte du quai de transbordement n'a donné lieu à aucun ordre écrit et a entraîné pour la S.N.C.F. une dépense de 20 022 F,2 suivant mémorandum ci-joint.

Etant donné que les modifications réalisées pour les besoins exclusifs de l'Armée allemande ne présentent aucune utilité pour le service du chemin de fer et qu'aucun organisme allemand payant des frais de transport n'a utilisé les installations dont il s'agit, les dépenses engagées par la S.N.C.F. incombent aux Autorités d'occupation.

ANNEXE

REGION du NORD

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service de la Voie
et des BâtimentsR.C. Seine 276448^B

Autorité à l'origine de la
demande de prestations :
Références des pièces
justificatives de la demande

MEMOIRE n° 25

des sommes dues pour prestations fournies
à l'armée allemandeS.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

12 DEC 1942

Rép ^e <i>SL</i>	Pièce
N° 4476	20

Etablissement	Détail des prestations	Montant	Observations
OUTREAU			
Report, sur la voie de			
relation M vers Boulogne,			
de la soudure de la voie			
24, et raccourcissement			
horizontal de l'impassé M			
Septembre 1940	MAIN d'OEUVRE.....	20 022,2	

Le présent mémoire arrêté à la somme de VINGT MILLE VINGT DEUX francs DEUX décimes

certifié par le chef de la Subdivision de la Comptabilité et de la Statistique
sousigné /

PARIS, le 13 mai 1941

" ROUSSEL "

Nature et emplacement du travail.

Nécessité prévue

Observations

a la suite d'incidents ayant entraîné des dégâts
mineurs dans les voies.

H I R S O N

Cabin 52 Installation d'une pédale Aubine.

4.300

Au signal d'arrêt 32.

au fil vert : droit : droit droit de la t

transfert

MARLE-sur-SERRE

écurcissement de 200m, vers Soissons, de la voie en
passe côté gauche.

4.300

Cette partie de voie est inutilisée.



Pris connaissance

et retourné sans travaux, avec réserves de l'admission du Contrôle E.T. en
ce que concerne Hirson.
Laon, le 22 Juin 1931.

L'Ingénieur des T.P.E.

Dressé par:

Monsieur
Ingénieur des T.P.E.

LETRILLARD

Par l'Ingénieur en Chef des Travaux et de la Surveillance,
L'Ingénieur Principal attaché au Service Central, chargé du Personnel de la Voie
Paris, le

ANNEXE

四

MISSIONS du MONDE

Services de la Voie et des Mittsma

R.C. Seim 276448²

**Autorité à l'origine de la demande de prestations :
Références des pièces justificatives de la demande**

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

EXERCISE NO. 25

des sommes dues pour prestations fournies
à l'armée allemande Service Régional

12 DEC 1962

Rep. *D* Piece
N. 4476 28

Etablissement	Détail des prestations	Montant	Observations
OUVRAIS			

Report, sur la voie de			
relation N vers Boulogne,			
de la soudure de la voie			
24, et raccourcissement			
corrélatif de l'impass N			

Septembre 1940	MAIN d'OEUVRE.....	20 022,2	

Le présent mémoire arrêté à la somme de VINGT MILLE VINGT DEUX francs DEUX décimes

certifié par le chef de la Subdivision de la Comptabilité et de la Statistique
sousigné /

PARIS, le 23 mai 1941

舊約全書卷之三

Lille*

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION du NORD

EXPLOITATION

ARRONDISSEMENT

Bureau de l'Ingénieur de l'Exploitation

Hd No 3360

Dédoublement de la trompe installée dans le triage d'Outreau

Monsieur HAZEBROUCK - Chef de

1^{er} Arrondissement de la Voie

ARRAS

M. M. Poyer
Jefferson
J'Ex est à
compte sur
l'Amériq. de cette
installat^{ion}

Comme suite à votre lettre du 23 Octobre
et à ma transmission Hd 3228 du 4 Novembre
dont l'objet est rappelé ci-contre.

*L'Ex est à
comme est
électrisé de cette
installations*

*8/10 11
Electrique
Divers*

Paris - 20/E 1524 - 7/11/42

Je vous prie de trouver ci-joint la traduction de la lettre 39/40 Ts.I Stesch du 11 Novembre 1942 - par laquelle l'E.B.D. Mille nous fait savoir qu'elle approuve la demande de son Chef de District de BOULOGNE concernant le dédoublement de la trompe électrique installée dans le triage d'OUTREAU et se refuse à supporter les frais de cette opération. N.B. Est. V. Norden demande qu'à fournir les bons matériaux nécessaires.

Surveillant exercice
des services de l'Automobile
de LARRAS, le 19-11-1942
1^{er} Inspecteur Divisionnaire S.E.S.
Annexes
Rep. 21
Pièce 11476 21

de l'Entretien avec une copie de la correspondance échangée à ce sujet pour la suite à donner.

Le Chef du 5ème Arrondt VB

VBN dL 42/5823. Transmis à Monsieur Martin R. que cette affaire concerne puisqu'il s'agit d'une rectification du schéma théorique (d. 358376³⁵), en le priant de me faire savoir si je dois faire commander une trappe électrique.

Paris le 3 décembre 1942.

~~La Chambre de la Subdivision des Installations Électriques~~

T. S. V.P.

J. Dugay

X 15 MAR 1943 X

Décalque à M. Martin

- 5 MARS 1943

VB N. ds

7 ..

Boulogne-Ville

Porte A

Dédoublement de la trompe
électrique installé dans
le triage d'Outreau

M. Hazebroucq
Chef du 5^{ème} Arrondissement de la Ville
à Arras

du fait de la reprise, par la
S.N.C.F., de l'exploitation des lignes
de la zone côtière, le Service EX a
décidé de me pas donner suite
à cette proposition.

Y Le Chef de la Division de l'Entretien

ARRAS, le 10 Mars 1943

En retour à M. le Chef de la Division de l'Entretien à PARIS

après avoir pris note

Le Chef du 5^{ème} Arrondt VB

Le 10

M. Martin

dést^{re (1)} :

Réseau ou Pays
destinataire

Itinéraire
d'acheminement

{ (2)

{ (3)

M. Pax

PARIS

(1) Le cas échéant, indiquer l'embranchement particulier du destinataire, à défaut biffer la mention

(2) Rubrique à biffer si la gare destinataire est une gare de la S. N. C. F.

(3) Rubrique à biffer si la gare destinataire est une gare de la S. N. C. F. appartenant à la

E.B.D. LILLÉ
39/40 Ts I Stesch

A la SNCF - Région Nord
Lille

Lille, le II Novembre

NORD-TRAVAUX
Service Central

Dec. 1942.

Reçu	.S.	1000
No 8476		RE

ANNEXE

Objet : Trompe double installée dans le triage d'Outreau.

Référ : votre lettre Hd 3228 du 4.II.1942.

Nous approuvons entièrement la demande de notre District de Boulogne étant donné que cela est nécessaire pour la sécurité du service et que les communications téléphoniques doivent pouvoir être exécutées sans dérangement.

Les frais et fourniture de bens de contingentement seront de ce fait à la charge de la SNCF. Aucune fourniture ne pourra pour cette raison être effectuée par nous.

signé Berg

BOULOGNE, le 23 Octobre 1942

ANNEXE

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
Déc. 1942	
Repr. L.S.	Pièce
No 0476	21

Monsieur l'Ingénieur,

Par note ci-jointe du 17-10-42, Mme le Chef de District allemand de BOULOGNE demande le déplacement de la trompe installée dans le triage à OITREAU. Il s'agit d'une trompe double installée au droit du poste A. Cette trompe gêne, paraît-il, les aiguilleurs. Elle date d'un certain temps déjà et jusqu'à présent les aiguilleurs avaient supporté les sons violents qu'elle émet.

Le déplacement de part et d'autre, à 200m de sa position actuelle, conduirait aux dépenses suivantes.

Fourniture d'une 2ème trompe :	1325 Frs
- 200m de câble à 2 conducteurs 16/10..	1500 Frs
- d'un poteau ciment de 4m	100 Frs
- d'une boîte de jonction	150 Frs
- d'une boîte de dérivation	200 Frs
Main d'œuvre	800 Frs
<hr/> 4075 FRS	

Ainsi que vous le remarquerez, ce travail nécessite la fourniture de câble à 2 conducteurs. Il y aurait lieu, à mon avis, de demander aux Services de l'E.B.D. s'ils acceptent de prendre ces travaux à leur charge.

En cas d'acceptation un échange de vues entre les autorités allemandes et les trois services serait à faire.

Le Chef de Section Principal
" MENU "

ARRAS, le 28 Octobre 1942

Copie à M. HARDY
Inspecteur Gére S.E.S auprès de l'E.B.D. LILLE

1 note avec
sa traduction

Pour A en lui demandant de me faire connaître le résultat de sa démarche.

Le Chef du 5ème Arrondt VB

Copie à MM. MENU - LECLERCQ

Pour avis
Le Chef du 5è Arrondt VB

Bahnmeisterei

A la S.N.C.F.
Section de
BOULOGNE

ANNEE

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
Sec. 1942	
Repr. L.S.	Pièce
No 4476	21

BOULOGNE, le 17-10-1942

Concerne : Modification d'une trompe pour le triage par gravité à OUTREAU.

Les signaux par trompe qui, à OUTREAU sont "donnés" pour les manœuvres de triage par gravité gênent les communications téléphoniques du Poste A. Les modifications qui ont été essayées jusqu'ici n'ont apporté aucune amélioration. Je désire que cette installation soit modifiée de sorte qu'une trompe donne immédiatement sur le passage à niveau, l'autre au bout de la voie en cul de sac. De cette manière le mécanicien percevrira nettement les signaux à chaque arrêt et les communications téléphoniques du Poste A ne seront plus gênées.

Je demande que cette installation soit modifiée dans le plus bref délai.

Signé FURLON.

Boulogne le 18 Novembre 1942

2
Monsieur l'Ingénieur,

du 14 courant Je vous adresse ci-joint un bon de réquisition en date l'installation, à Outreau, d'un branchement sur la conduite d'eau industrielle de 250 mm de l'usine élévatrice de Pont de Briques alimentant la gare de Boulogne.

Ce branchement est destiné à alimenter le chantier de la firme allemande Holzmann à Outreau qui envisage une consommation journalière de 100 m³.

Dans les circonstances actuelles, nous pouvons fournir cette quantité d'eau sans priver la gare de Boulogne. Dans ces conditions, je vous propose de satisfaire cette demande.

Je vous adresse ci-joint un extrait de plan sur calque précisant l'installation à réaliser. Le branchement, le robinet-vanne et le compteur seraient fournis et posés par nos soins. La dépense évaluée à 6600 frs environ serait remboursée par la firme Holzmann qui se chargerait de la fourniture et de la pose de la conduite de 100mm au-delà du compteur.

Je vous demanderais de vouloir bien me faire connaître votre décision dès que possible pour me permettre de lancer les B.I. utiles pour le matériel nécessaire et me faire connaître le détail et le poids des bons-matières à faire réclamer à l'Organisation-Todt.

Nous imputerons les dépenses au compte Acquéreurs Firme Holzmann, à moins que vous ne soyez d'avis de faire ouvrir un compte E.P. de la série 25 pour les travaux que nous effectuerons.

Je vous serais obligé de vouloir bien me retourner le calque ci-joint et deux exemplaires photographiques.

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

26 NOV 1942

Rép. L
N° 4476 22

S^o Outreau
Divers
Sub^d Travaux occasionnels
pour les besoins de
l'autorité Allemande pour
... Annexes

Le Chef de Section Principal,

2 NOV 1942
SÉCRÉTARIAT

1 bon de réquisition
2 dessins

M. M. Pigeau
Widman
(M. Léon)

Le Chef d'Arrondissement V. B.

MM. Baudouin
MM. Dupont
MM. Dupont

Vous recevez document sur page 25

4476/23 26/11 11/11

Vous avez M. Léon au
pont pour faire venir
M. Haytman
Préparez également 1/2 4

V.S.N.D.S
Outreau

Branchement sur la conduite
d'eau industrielle à la demande de l'autorité Allemande pour
les besoins d'occupation

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître sa décision.

Orsay le 24/11/42

1131

Bahnmeisterei ANNEXE

An die
S N C F
Sektion
Boulogne.

Betrifft: Materialbestellung.

Boulogne, den 14.11.1942.

S.N.C.F. - V.B. - Nord	
Service Rép. et d.	
28 DEC 1942	
Rep	LJ
N 4476 JL	

Die Firma Holzmann hat in Outreau einen Wasseranschluss an das Netz der Trinkwasserleitung hergestellt und entnimmt so viel Wasser, dass der Druck in Boulogne wesentlich abgenommen hat. ^{100m³} Da in einigen Wochen ein noch grösßerer Wasserverbrauch in Outreau stattfinden wird, ist es notwendig, den Anschluss auf die Nutzwasserleitung umzulegen. Dafür ist ein T Stück mit 250 mm Ø einschliesslich ^{Ebenso ein Absperrhahn.} eines Reduzierstückes auf 100 mm notwendig. Ich ersuche auf Kosten der Firma Holzmann diese Materialien zu bestellen.

Der Dienststellenleiter.


t R O I

Traduction

La firme Holzmann a actuellement une conduite d'eau branché sur l'eau de la ville, et emploie tout l'eau que la pression à diminué en ville. Dans quelques semaines, la firme Holzmann aura besoin d'eau plus d'eau, à ce moment il sera nécessaire de brancher sur l'eau industrielle de la SNCF. Pour cela nous aurons besoin d'un T 250 mm aussi - qu'un élément de réduction 100 mm et un robinet 100 mm. Ces pièces seront remboursées à la SNCF par la firme Holzmann.

N.S. Les "bons matériels" seront fournis ultérieurement par l'Organisation Todt.

RÉGION

NORD

ANNEXE

5^e ARRONDISSEMENT

8^e SECTION

3^e DISTRICT

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

28 DEC 1942

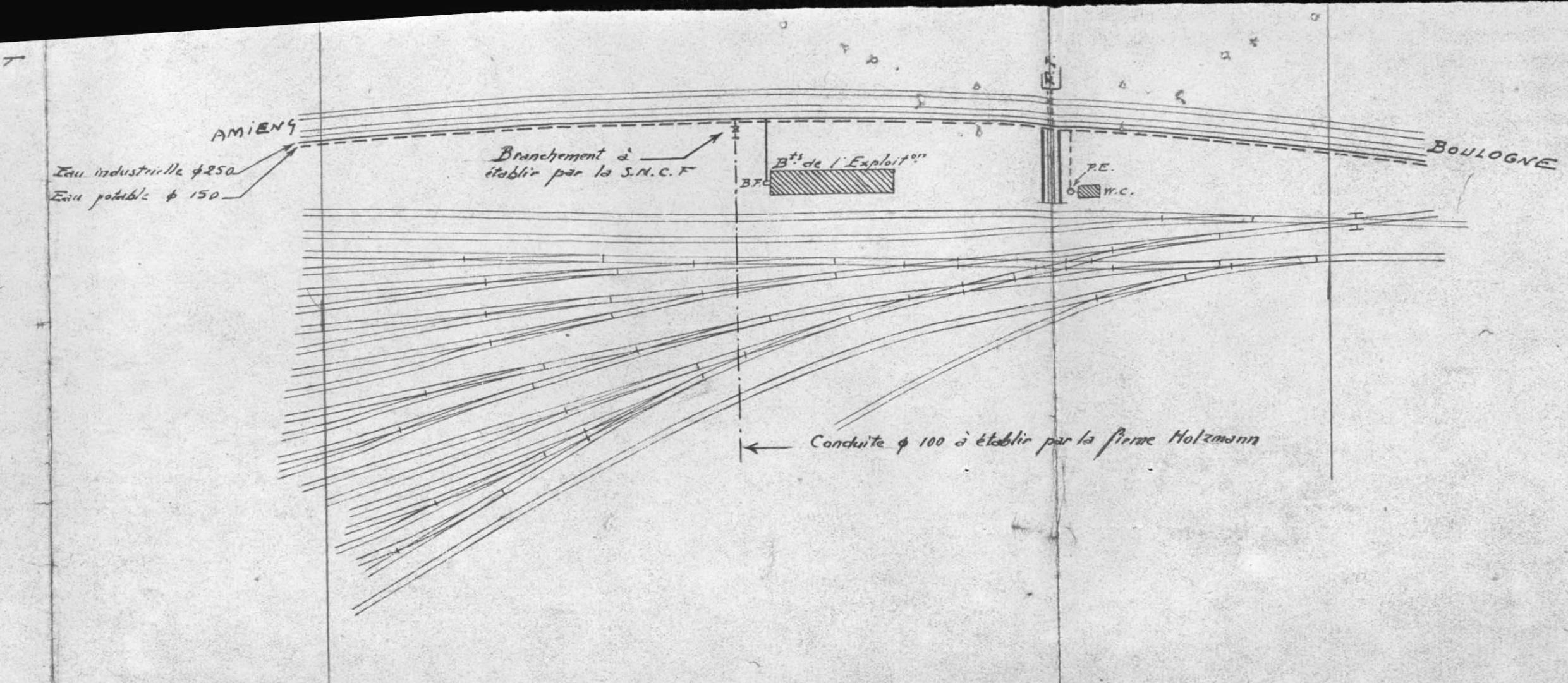
H.P. 11

Pièce

N° 4476 22

- GARAGES D' OUTREAU -

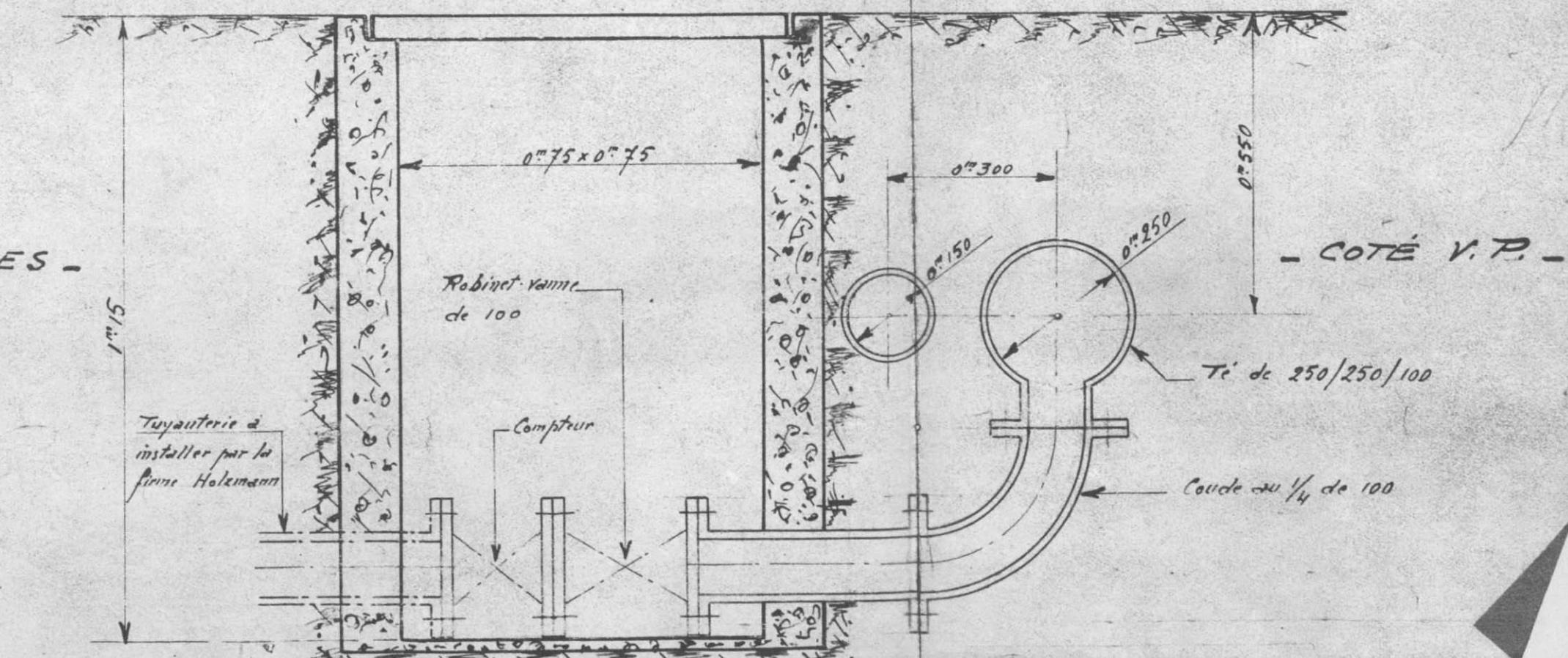
ÉTABLISSEMENT D'UN BRANCHEMENT SUR
LA CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU
INDUSTRIELLE A LA DEMANDE DES
AUTORITÉS D'OCCUPATION



- DÉTAIL DE L'INSTALLATION -

- COTÉ GARAGES -

BOULOGNE LE 18. 11. 1942



B.N.25

Arras, le 26 novembre 1942

671
Outreau

8^e Div. de l'Industrie

Subd^e Div. de l'Industrie

Travaux pour les besoins

de l'Autorité allemande

Entre les mains de M^r Bontain qui soit né le 26 novembre

26 novembre une note de mon service local à

Roulogne à laquelle était annexé un bon de

réquisition du chef de District allemand de

Roulogne, demandant l'installation à Outreau

d'un branchemen sur la conduite d'eau

industrielle de l'usine élévatrice de Font de

Bruges alimentant la gare de Roulogne, pour

la firme allemande Holzmann à Outreau.

S.N.C.F. - V.B. - Nord	
16 NOV 1942	Paris
Rec	Pièce
N° 14476	93

je vous ai transmis le

26 novembre une note de mon service local à Roulogne à laquelle était annexé un bon de réquisition du chef de District allemand de Roulogne, demandant l'installation à Outreau d'un branchemen sur la conduite d'eau industrielle de l'usine élévatrice de Font de Bruges alimentant la gare de Roulogne, pour la firme allemande Holzmann à Outreau.

je vous demanderais de vouloir bien me faire parvenir vos instructions dès que possible, le chef de District allemand de Roulogne réclamant une prompte exécution.

REQUETEMENTS	N°
23 NOV 1942	IR
SECRETARIAT	D

Le Chef d'Arrondissement V. B.

H. B.

M. Vigier

1/2

J

M. Derpas
M. Léger
M. Bonnaire

M^r l'ingénier en Chef
Géant proj^t d'instruction à M^r Bonnaire

Le 12/11/42 (h^t Léger) 30.11

Le 12/11/42 (h^t Léger) 40.11

SL
VB. N. dm

Décalque à M. WIDMAN (M. LEROUX)

Copie à M. ROUSSEL, avec 1 copie de l'estimation
et une copie de la demande du
chef ~~xxxxxx~~ de district allemand

M. MERCK -----d°-----, pour avis.

M. WARNIEZ, -----d°-----, pour avis de A.

fait le 22/12/42

MINUTE

VB. N. dm

OUTREAU

S^o

Autreau

Divers

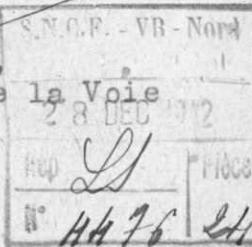
Annexe

24 DÉC. 1942

Notar

Monsieur HAZEBROUCQ,

chef du 5ème Arrondissement de la Voie



Etablissement d'un
branchement pour la
firme Holzmann sur la
conduite d'eau indus-
trielle alimentant la
gare de Boulogne

Travaux effectués
pour la ~~firme Holzmann~~
de l'Autorité
d'Alimentation

Comme suite à la demande du chef de district
allemand de Boulogne du 14 novembre, que vous m'avez
transmise le 24 suivant, je suis d'accord au sujet de
la réalisation du branchement demandé pour l'alimentation
du chantier de la firme Holzmann, à OUTREAU.

Annexes:

TRAVAUX à REALISER. - Figurés sous teinte rose sur le
plan cl. TE n° 5905 ci-joint.

1 plan en 4 ex.
(dont 1 teinté)

1 estimation
(3 ex.)

A En raison de l'urgence, le magasin du M.N. vous
envoie le matériel détaillé à l'état des pièces du
dessin, à l'exception du compteur qui vous sera
expédié sous quelques jours par les Ets Aster.

DEPENSES. - évaluées à 11 000f, suivant estimation
également ci-jointe (3 exemplaires).

Elles seront imputées sur le compte "Acquéreurs":
Firme Holzmann.

EPQUE d'EXECUTION. - Le travail sera réalisé le plus tôt
possible, mais cette réalisation sera toutefois
subordonnée aux conditions ci-après:

Acceptation écrite de la firme Holzmann de régler:

1°) les dépenses réellement effectuées, sur présentation
de mémoire, celles-ci étant majorées de 18% pour frais
généraux; 2°) le cas échéant, les frais de surveil-
lance du personnel qui sera employé pour la pose de
la tuyauterie à l'intérieur des emprises de la gare
d'OUTREAU.

24 DECE 1942

au-delà du branchement établi par la S.N.C.F.; 3°) ~~les~~ fournitures d'eau acceptées sur la base de 1,50f le mètre cube, les fournitures d'eau enregistrées au compteur.

Enfin, préalablement à tout commencement d'exécution, l'Organisation Todt devra fournir les bons-matières nécessaires pour le matériel employé (800 kg de métaux ferreux), ainsi que les matières destinées à la confection du regard du compteur (briques: 2400 kg - ciment: 200 kg).

Le Chef de la Division de l'Entretien

Le 18-12-
J. M. 

~~11/12~~
- Décalque à M. Widman (M. Leroux)

- Copie à ~~M. Dreyer~~

le 20 de ce mois

M. Roussel, avec 1 copie de l'estimation

M. Merck ~~et une copie de la demande~~

M. Warnez ~~pour la demande~~

~~M. Dreyer~~

~~ANNEXE~~

~~Greffe d'audiographe
le n° du compte 269~~

Recopie

~~ANNEXE~~

~~3 DEC~~

~~Recopie~~

~~PIEGE~~

~~PIEG~~

~~vous ferez demander à l'organisation tout
800 kg de bons matières (métal ferreux)
puis le matériel de tuyauterie, ^{complet} entrant dans
l'écriture des tracés.
Par ailleurs nous lui réclamerons la fourniture
de 2400 kg de briques et 2000 m³ de ciment.~~

Époque d'exécution - de toute urgence -

1° ~~Le travail sera réalisé le~~
~~plus tôt possible mais sans~~
~~atteindre un retard~~
~~qui conduira à - - -~~

~~Le~~ acceptation écrite de la part
Holzman de régulariser depuis celle-ci
effectuée au port de mire, celle-ci
étant majorée de 18 % par la part
Génie 2° les frais de transport, ~~de~~
les frais de surveillance du travail
qui sera employé par la part de
la tuyauterie entre le ~~de la gare~~
Habre à l'intérieur des emprises
de la gare d'Orléans, au delà des
tracés établis par la SNCF
2° Les fournitures pourront être
au tarif de 1,50 le métro

Si j'abordais à l'ouest
c'est d'écarter l'Organ
Tout de ce que les bus
- matos nécessaires pour
la matos explosif (800 kg
de matos matos pour) ainsi
que les matos pour 800 kg
à la conférence (tous
2 600 Kgs - C'est 200 kg)

326 67 May

111

Décalque à M. Martin

Copy to M. Peirce (2 ex) from Avis & B.

Copie à M. Hamiez pour fourniture, préparation et expédition du matériel SIB visé en A.

M. Roussel pour avis.

~~Mr. Hersey from avis~~

B. Herby pour avis,
B. Saint-Aubin (M. Perrouset) pour avis.

M. Légerist pour réception du matériel SB mis en A,

SB réé EN AVANT.
30 DEC. 1942
Rép^{re} L. S. Pièces
N^o 4476 25

14. Tricell à effacement avec copie des annotations à M^{me} M^{me} Darnie et Christol pour suivre l'expédition du matériel STB visé en A.

1. Brésil
2. Suisse
3. Allemagne
4. Autriche
5. Italie
6. Grande Bretagne
7. U.S.S.R.
8. U.S.A.
9. Canada
10. Argentine
11. Chili
12. Brésil
13. Portugal
14. Irlande
15. Malte
16. Irak
17. Yémen
18. Iran
19. Inde
20. Chine
21. Indonésie
22. Malaisie
23. Thaïlande
24. Vietnam
25. Corée
26. Chypre
27. Grèce
28. Grande Bretagne
29. Irlande
30. Malte
31. Irak
32. Yémen
33. Iran
34. Inde
35. Chine
36. Indonésie
37. Malaisie
38. Thaïlande
39. Vietnam
40. Corée
41. Chypre
42. Grèce
43. Grande Bretagne
44. Irlande
45. Malte
46. Irak
47. Yémen
48. Iran
49. Inde
50. Chine
51. Indonésie
52. Malaisie
53. Thaïlande
54. Vietnam
55. Corée
56. Chypre
57. Grèce
58. Grande Bretagne
59. Irlande
60. Malte
61. Irak
62. Yémen
63. Iran
64. Inde
65. Chine
66. Indonésie
67. Malaisie
68. Thaïlande
69. Vietnam
70. Corée
71. Chypre
72. Grèce
73. Grande Bretagne
74. Irlande
75. Malte
76. Irak
77. Yémen
78. Iran
79. Inde
80. Chine
81. Indonésie
82. Malaisie
83. Thaïlande
84. Vietnam
85. Corée
86. Chypre
87. Grèce
88. Grande Bretagne
89. Irlande
90. Malte
91. Irak
92. Yémen
93. Iran
94. Inde
95. Chine
96. Indonésie
97. Malaisie
98. Thaïlande
99. Vietnam
100. Corée
101. Chypre
102. Grèce
103. Grande Bretagne
104. Irlande
105. Malte
106. Irak
107. Yémen
108. Iran
109. Inde
110. Chine
111. Indonésie
112. Malaisie
113. Thaïlande
114. Vietnam
115. Corée
116. Chypre
117. Grèce
118. Grande Bretagne
119. Irlande
120. Malte
121. Irak
122. Yémen
123. Iran
124. Inde
125. Chine
126. Indonésie
127. Malaisie
128. Thaïlande
129. Vietnam
130. Corée
131. Chypre
132. Grèce
133. Grande Bretagne
134. Irlande
135. Malte
136. Irak
137. Yémen
138. Iran
139. Inde
140. Chine
141. Indonésie
142. Malaisie
143. Thaïlande
144. Vietnam
145. Corée
146. Chypre
147. Grèce
148. Grande Bretagne
149. Irlande
150. Malte
151. Irak
152. Yémen
153. Iran
154. Inde
155. Chine
156. Indonésie
157. Malaisie
158. Thaïlande
159. Vietnam
160. Corée
161. Chypre
162. Grèce
163. Grande Bretagne
164. Irlande
165. Malte
166. Irak
167. Yémen
168. Iran
169. Inde
170. Chine
171. Indonésie
172. Malaisie
173. Thaïlande
174. Vietnam
175. Corée
176. Chypre
177. Grèce
178. Grande Bretagne
179. Irlande
180. Malte
181. Irak
182. Yémen
183. Iran
184. Inde
185. Chine
186. Indonésie
187. Malaisie
188. Thaïlande
189. Vietnam
190. Corée
191. Chypre
192. Grèce
193. Grande Bretagne
194. Irlande
195. Malte
196. Irak
197. Yémen
198. Iran
199. Inde
200. Chine
201. Indonésie
202. Malaisie
203. Thaïlande
204. Vietnam
205. Corée
206. Chypre
207. Grèce
208. Grande Bretagne
209. Irlande
210. Malte
211. Irak
212. Yémen
213. Iran
214. Inde
215. Chine
216. Indonésie
217. Malaisie
218. Thaïlande
219. Vietnam
220. Corée
221. Chypre
222. Grèce
223. Grande Bretagne
224. Irlande
225. Malte
226. Irak
227. Yémen
228. Iran
229. Inde
230. Chine
231. Indonésie
232. Malaisie
233. Thaïlande
234. Vietnam
235. Corée
236. Chypre
237. Grèce
238. Grande Bretagne
239. Irlande
240. Malte
241. Irak
242. Yémen
243. Iran
244. Inde
245. Chine
246. Indonésie
247. Malaisie
248. Thaïlande
249. Vietnam
250. Corée
251. Chypre
252. Grèce
253. Grande Bretagne
254. Irlande
255. Malte
256. Irak
257. Yémen
258. Iran
259. Inde
260. Chine
261. Indonésie
262. Malaisie
263. Thaïlande
264. Vietnam
265. Corée
266. Chypre
267. Grèce
268. Grande Bretagne
269. Irlande
270. Malte
271. Irak
272. Yémen
273. Iran
274. Inde
275. Chine
276. Indonésie
277. Malaisie
278. Thaïlande
279. Vietnam
280. Corée
281. Chypre
282. Grèce
283. Grande Bretagne
284. Irlande
285. Malte
286. Irak
287. Yémen
288. Iran
289. Inde
290. Chine
291. Indonésie
292. Malaisie
293. Thaïlande
294. Vietnam
295. Corée
296. Chypre
297. Grèce
298. Grande Bretagne
299. Irlande
300. Malte
301. Irak
302. Yémen
303. Iran
304. Inde
305. Chine
306. Indonésie
307. Malaisie
308. Thaïlande
309. Vietnam
310. Corée
311. Chypre
312. Grèce
313. Grande Bretagne
314. Irlande
315. Malte
316. Irak
317. Yémen
318. Iran
319. Inde
320. Chine
321. Indonésie
322. Malaisie
323. Thaïlande
324. Vietnam
325. Corée
326. Chypre
327. Grèce
328. Grande Bretagne
329. Irlande
330. Malte
331. Irak
332. Yémen
333. Iran
334. Inde
335. Chine
336. Indonésie
337. Malaisie
338. Thaïlande
339. Vietnam
340. Corée
341. Chypre
342. Grèce
343. Grande Bretagne
344. Irlande
345. Malte
346. Irak
347. Yémen
348. Iran
349. Inde
350. Chine
351. Indonésie
352. Malaisie
353. Thaïlande
354. Vietnam
355. Corée
356. Chypre
357. Grèce
358. Grande Bretagne
359. Irlande
360. Malte
361. Irak
362. Yémen
363. Iran
364. Inde
365. Chine
366. Indonésie
367. Malaisie
368. Thaïlande
369. Vietnam
370. Corée
371. Chypre
372. Grèce
373. Grande Bretagne
374. Irlande
375. Malte
376. Irak
377. Yémen
378. Iran
379. Inde
380. Chine
381. Indonésie
382. Malaisie
383. Thaïlande
384. Vietnam
385. Corée
386. Chypre
387. Grèce
388. Grande Bretagne
389. Irlande
390. Malte
391. Irak
392. Yémen
393. Iran
394. Inde
395. Chine
396. Indonésie
397. Malaisie
398. Thaïlande
399. Vietnam
400. Corée
401. Chypre
402. Grèce
403. Grande Bretagne
404. Irlande
405. Malte
406. Irak
407. Yémen
408. Iran
409. Inde
410. Chine
411. Indonésie
412. Malaisie
413. Thaïlande
414. Vietnam
415. Corée
416. Chypre
417. Grèce
418. Grande Bretagne
419. Irlande
420. Malte
421. Irak
422. Yémen
423. Iran
424. Inde
425. Chine
426. Indonésie
427. Malaisie
428. Thaïlande
429. Vietnam
430. Corée
431. Chypre
432. Grèce
433. Grande Bretagne
434. Irlande
435. Malte
436. Irak
437. Yémen
438. Iran
439. Inde
440. Chine
441. Indonésie
442. Malaisie
443. Thaïlande
444. Vietnam
445. Corée
446. Chypre
447. Grèce
448. Grande Bretagne
449. Irlande
450. Malte
451. Irak
452. Yémen
453. Iran
454. Inde
455. Chine
456. Indonésie
457. Malaisie
458. Thaïlande
459. Vietnam
460. Corée
461. Chypre
462. Grèce
463. Grande Bretagne
464. Irlande
465. Malte
466. Irak
467. Yémen
468. Iran
469. Inde
470. Chine
471. Indonésie
472. Malaisie
473. Thaïlande
474. Vietnam
475. Corée
476. Chypre
477. Grèce
478. Grande Bretagne
479. Irlande
480. Malte
481. Irak
482. Yémen
483. Iran
484. Inde
485. Chine
486. Indonésie
487. Malaisie
488. Thaïlande
489. Vietnam
490. Corée
491. Chypre
492. Grèce
493. Grande Bretagne
494. Irlande
495. Malte
496. Irak
497. Yémen
498. Iran
499. Inde
500. Chine
501. Indonésie
502. Malaisie
503. Thaïlande
504. Vietnam
505. Corée
506. Chypre
507. Grèce
508. Grande Bretagne
509. Irlande
510. Malte
511. Irak
512. Yémen
513. Iran
514. Inde
515. Chine
516. Indonésie
517. Malaisie
518. Thaïlande
519. Vietnam
520. Corée
521. Chypre
522. Grèce
523. Grande Bretagne
524. Irlande
525. Malte
526. Irak
527. Yémen
528. Iran
529. Inde
530. Chine
531. Indonésie
532. Malaisie
533. Thaïlande
534. Vietnam
535. Corée
536. Chypre
537. Grèce
538. Grande Bretagne
539. Irlande
540. Malte
541. Irak
542. Yémen
543. Iran
544. Inde
545. Chine
546. Indonésie
547. Malaisie
548. Thaïlande
549. Vietnam
550. Corée
551. Chypre
552. Grèce
553. Grande Bretagne
554. Irlande
555. Malte
556. Irak
557. Yémen
558. Iran
559. Inde
560. Chine
561. Indonésie
562. Malaisie
563. Thaïlande
564. Vietnam
565. Corée
566. Chypre
567. Grèce
568. Grande Bretagne
569. Irlande
570. Malte
571. Irak
572. Yémen
573. Iran
574. Inde
575. Chine
576. Indonésie
577. Malaisie
578. Thaïlande
579. Vietnam
580. Corée
581. Chypre
582. Grèce
583. Grande Bretagne
584. Irlande
585. Malte
586. Irak
587. Yémen
588. Iran
589. Inde
590. Chine
591. Indonésie
592. Malaisie
593. Thaïlande
594. Vietnam
595. Corée
596. Chypre
597. Grèce
598. Grande Bretagne
599. Irlande
600. Malte
601. Irak
602. Yémen
603. Iran
604. Inde
605. Chine
606. Indonésie
607. Malaisie
608. Thaïlande
609. Vietnam
610. Corée
611. Chypre
612. Grèce
613. Grande Bretagne
614. Irlande
615. Malte
616. Irak
617. Yémen
618. Iran
619. Inde
620. Chine
621. Indonésie
622. Malaisie
623. Thaïlande
624. Vietnam
625. Corée
626. Chypre
627. Grèce
628. Grande Bretagne
629. Irlande
630. Malte
631. Irak
632. Yémen
633. Iran
634. Inde
635. Chine
636. Indonésie
637. Malaisie
638. Thaïlande
639. Vietnam
640. Corée
641. Chypre
642. Grèce
643. Grande Bretagne
644. Irlande
645. Malte
646. Irak
647. Yémen
648. Iran
649. Inde
650. Chine
651. Indonésie
652. Malaisie
653. Thaïlande
654. Vietnam
655. Corée
656. Chypre
657. Grèce
658. Grande Bretagne
659. Irlande
660. Malte
661. Irak
662. Yémen
663. Iran
664. Inde
665. Chine
666. Indonésie
667. Malaisie
668. Thaïlande
669. Vietnam
670. Corée
671. Chypre
672. Grèce
673. Grande Bretagne
674. Irlande
675. Malte
676. Irak
677. Yémen
678. Iran
679. Inde
680. Chine
681. Indonésie
682. Malaisie
683. Thaïlande
684. Vietnam
685. Corée
686. Chypre
687. Grèce
688. Grande Bretagne
689. Irlande
690. Malte
691. Irak
692. Yémen
693. Iran
694. Inde
695. Chine
696. Indonésie
697. Malaisie
698. Thaïlande
699. Vietnam
700. Corée
701. Chypre
702. Grèce
703. Grande Bretagne
704. Irlande
705. Malte
706. Irak
707. Yémen
708. Iran
709. Inde
710. Chine
711. Indonésie
712. Malaisie
713. Thaïlande
714. Vietnam
715. Corée
716. Chypre
717. Grèce
718. Grande Bretagne
719. Irlande
720. Malte
721. Irak
722. Yémen
723. Iran
724. Inde
725. Chine
726. Indonésie
727. Malaisie
728. Thaïlande
729. Vietnam
730. Corée
731. Chypre
732. Grèce
733. Grande Bretagne
734. Irlande
735. Malte
736. Irak
737. Yémen
738. Iran
739. Inde
740. Chine
741. Indonésie
742. Malaisie
743. Thaïlande
744. Vietnam
745. Corée
746. Chypre
747. Grèce
748. Grande Bretagne
749. Irlande
750. Malte
751. Irak
752. Yémen
753. Iran
754. Inde
755. Chine
756. Indonésie
757. Malaisie
758. Thaïlande
759. Vietnam
760. Corée
761. Chypre
762. Grèce
763. Grande Bretagne
764. Irlande
765. Malte
766. Irak
767. Yémen
768. Iran
769. Inde
770. Chine
771. Indonésie
772. Malaisie
773. Thaïlande
774. Vietnam
775. Corée
776. Chypre
777. Grèce
778. Grande Bretagne
779. Irlande
780. Malte
781. Irak
782. Yémen
783. Iran
784. Inde
785. Chine
786. Indonésie
787. Malaisie
788. Thaïlande
789. Vietnam
790. Corée
791. Chypre
792. Grèce
793. Grande Bretagne
794. Irlande
795. Malte
796. Irak
797. Yémen
798. Iran
799. Inde
800. Chine
801. Indonésie
802. Malaisie
803. Thaïlande
804. Vietnam
805. Corée
806. Chypre
807. Grèce
808. Grande Bretagne
809. Irlande
810. Malte
811. Irak
812. Yémen
813. Iran
814. Inde
815. Chine
816. Indonésie
817. Malaisie
818. Thaïlande
819. Vietnam
820. Corée
821. Chypre
822. Grèce
823. Grande Bretagne
824. Irlande
825. Malte
826. Irak
827. Yémen
828. Iran
829. Inde
830. Chine
831. Indonésie
832. Malaisie
833. Thaïlande
834. Vietnam
835. Corée
836. Chypre
837. Grèce
838. Grande Bretagne
839. Irlande
840. Malte
841. Irak
842. Yémen
843. Iran
844. Inde
845. Chine
846. Indonésie
847. <

2 garages 1' width

Boulogne Ville
Zone de la côte n° 1 de
(groupes d'ordres)

III
Etablissement d'un embranchement
pour les autorités allemandes

6 pièces
jointes

22 DECEMBER 1942

Minute

Mr. Roussel
Préce d'indiquer
de N° du Compte E.P.

7

29 DEC. 1942

22/12/12
Forward

Mr. Hazebroucq

Chef du 5^{ème} Arrondissement de la Soie

ca Aras,

Les autorités d'occupation ~~ont~~ ont demandé
l'enclenchement, par serrures Bööké, de l'aiguille
et du taquet d'arrêt de ~~la~~ l'embranchement
~~qui~~ installé par leurs soins dans la

Zone du garage d'Orte de la cat. n°1 de Boulogne
En conséquence, la Ville (garages d'Orteau).
Je vous adresse ci-jointe, en copie, la

From execution, en 3 exemplaires, les documents de signification correspondants, savoir :

1) Programme EX. N°/52 n° 56.576 ~~N° 56.576~~
Installation de serrures Bocré.

20) Liste des types de dés S.B. ~~1 B 1 g 1 d6s~~

Materiel: Vous aurez à demander par B.I.
au Magasin du Moulin-Ruef.

1 serrure à pêne saillant à 1 clé P10 n° 25
2 serrures à pêne saillant à 1 clé BY n° 40

T. S. V.P.

2 clés modèle P 10 n° 25 (1 de service - 1 de secours)
2 clés BY n° 40 (1 de service - 1 de secours)

A

1 medaillon clé P 10 avec inscriptions:

correcto : { "A déposer normalement entre les mains
du Chef de Gare d'Outreau."

au verso : "Zone de cabine n° 1. Chantier de transbordement"

1 boulon de collage "modèle 1930" muni de tous ses
accessoires (caractéristiques à préciser par le Service Local
pour appareil 45 kg ou 46 kg).

1 jeu de pièces de montage pour lequet d'arrêt à
boisseau "type 1926" enclenché a droite.

Tous m'adresserez d'urgence :

- 1) les formalités qui, conformément à la lettre du
7 mai 1942 de M. le Directeur Général, doivent être
fournies pour ce travail par les Autorités d'occupation;
- 2) le texte original allemand (ou à défaut une copie)
de la lettre du 22 Octobre 1942 du Chef de District
allemand de Boulogne au Chef de Section de Boulogne.

Dépenses: Elles seront à imputer sur le compte E, P, n° 60528

Dès achèvement des travaux, vous ferez le nécessaire en
vue du remboursement, par la Firme Holzmann, de
ces dépenses conformément aux indications de la note de
M. Roussel aux Chef d'Arrondissement de la Voie du
30 Janvier 1942, et vous me tiendrez au courant.

Opoque d'exécution - Le plus tôt possible.

Mise en service: L'aspect extérieur de la signalisation
n'étant pas modifié par l'exécution du présent projet, vous
fixerez la mise en service d'accord avec votre collègue de
l'exploitation.

Dès qu'elle aura eu lieu vous ferez dresser les procès-verbaux d'usage.

Le Chef de la Division de l'Entretien

2

11-12

Arg

Dene

EJ

VB N. va 5

Jeudi, le 13 janvier 1943

Garages d'Outremer...Annexe

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

Zone de la Cabine de Boulogne-Ville

15 Jaar 1913

Reg. No. 21

102 26

Etablissement d'une autorité pour les autorités allemandes

X 15 JAN 1943 X

500

~~Autrefois~~ ^{autorisé allemandes} monté ~~10~~ ¹⁰ Dernière
Sous-Divert. Travail associés Chef de la Division
travaux associés de l'Extinction
feux des démons de l'autorité
de l'autorité allemande
suite à l'ordre d'exécution

1-

suite à l'ouïe d'exécution
VB.N. ds 7-1585 du 29 décembre 1942
je vous adresse ci-joint le texte
original allemand de la lettre du
22 octobre 1942 du Chef de district
allemand à Boulogne sur Chef
de Section de Boulogne concernant
le projet visé en marge.

Le Chef du 5^e Arrondst V. B.

Mr. Vigier 1/143

9

Mc Martin
TH. i

decalves

D

四

7. Sarages d'outremer

Zone de la Céb. 1^{er} de boulogne-Ville

Etablissant l'inauguration
pour les autorités allemandes

Prise la suite à donner,
à l'ensemble à la suite de l'ordre
Le Chef de la Division des Etudes Y. B.

22, 4-43

1
Pic du midi

Y.

W

on the

2009-12-4 2

←
VB/N ge(Bi)

Garages d'outremer

Zone de la Cabine

N° 1 de Boulogne-Ville

Établissement d'un
embranchement pour
les autorités allemandes

LS 102/26

261 91 60528

H.

Transmis à la Subdivision
du Personnel et du Secrétariat,
après avoir pris note.

1/5/1943

Le Chef de la Subdivision
de la Campagne

Replies

à classer

~~DR BODDER~~

ANNEXE

Bahmmeisterei

Boulogne, den 22. Oktober 1942

S.N.C.F. - VR - Note	
Boulogne, den 22. Oktober 1942	
13 MAI 1943	
Rep	Pass
N 112	26

An die
S N C F
Sektion
Boulogne.

Betrifft: Bestellung und Einbau einer Sicherungsanlage.

Die Eisenbahnbetriebsdirektion Lille hat der Firma Holzmann den Ausbau des Umschlagebahnhofes in Outreau genehmigt. Bevor jedoch das Anschluussgleis an das Güterzugsverbindungsgleis nach Boulogne angeschlossen werden darf, muss vor der einzubauenden Weiche eine Gleissperre eingebaut werden, welche mit der Weiche in Schlüsselabhängigkeit steht. Ich ersuche um dringende Beschaffung der Gleissperre und des Weichenhandschlusses sowie Einbau dieser Sicherungsanlage. Die Kosten werden von der Firma Holzmann getragen.

- Wir zu verst -

Unter

un bateau.

Concernant

la sécurité

~~Objet~~: Demande d'Installation d'appareils de ~~liaison~~

L'EBG Lille a entouré la Fime Holzmann a
modifier la gare de transbordement à Fretzow.

Pourant de pouvoir relier le nouvel embranchement avec

la voie de relation vers Boulogne, il serait nécessaire
de commander un ~~liaison~~ pour l'embranchement avec

ferme Bourg en combinaison avec l'aiguille.

Je demande d'urgence que l'on procéde dessus
~~liaison~~ et ferme ~~liaison~~, personnes seront renommés
par la Fime Holzmann.

Signé: Furlan

SES

3357

VBN. va 5

Boulogne ~~2 Annexes~~ Anvers, le 13 ⁴³
Cathine 81 A. Bargas

R.C.F. - V.B. - Nors

Etablissement d'un
embriachement allemand
Place de Capécure

X 10 JAN 1943 X

15 JAN 1943

LS File

102 27

Monsieur, Demarey

Chef de la Division
de l'Entretien,

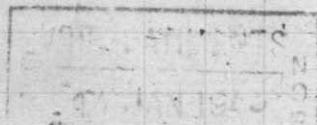
S. 5^e Arrond.

Divers

Travaux exécutés pour
les besoins de l'armée
l'autorité allemande

Suite à l'ordre d'exécution
VBN. du 7-1581 du 29 Décembre 1942,

je vous adresse ci-joint le téséte
original allemand de la lettre du
27 octobre 1942 du Chef de district
allemand de Boulogne au Chef
de section concernant le projet
visé en annexe.



Le Chef du 5^e Arrond^e V. B.

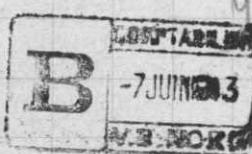
14/1
M. Viger
M. Martin

D
23
VBNs
7

Boulogne
Cathine 81

Etablissement d'un asphalte
allemand, Place de Capécure

EP 60514



Créances - 4 JUIN 1943

Monsieur Roussel

à toutes fins utiles.

Le Chef de la subdivision

de l'Entretien

Paray

Deuxième
Sous-rép.
X 19 JUIN 1943
23, 24
envoyé
à l'administration pour B.
200

M. le chef de la subdivision de la Signalisation

200

3^e au Bureau de la subdivision de la Signalisation

V.B/N.g.c.(B)

Boulogne
Firme Holzmann
H.S. 102-24

En retour à Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Signalisation, en le
priant de vouloir bien me faire parvenir
une copie des instructions relatives aux travaux
visés en A de la traduction ci-jointe.

17/6/43 ~~Le chef de la subdivision
de la Signalisation~~

lundi

D
B 102-24 n° 7
Boulogne-Ville

Établissement d'embranchements
allemands

E.P. n° 60514
60594

Spécies
Jointes

B
23 JUIN 1943

22 JUIN 1943
Monsieur Roussel.

Des instructions ont été adressées le

29 décembre 1942 à M^{me} Hazebroucq pour la
installations de sécurité relatives à l'établissement
d'un embranchement allemand - Place de Capucine
(E.P. n° 60514), puis le 19 avril 1943 pour l'établissement
d'un embranchement allemand - Place de la Capucine
(E.P. n° 60594). 1824

Pour ces deux affaires, copies des instructions
vous ont été adressées.

Outre ces documents ne me permettant pas
d'établir quelles sont celles de ces instructions ayant trait à "A" de la traduction de
la note du 27 octobre du chef de district allemand de Boulogne, je ne puis que vous
laisser le soin de demander au chef d'administration de la place d'Anvers le
renouvellement que vous est nécessaire.

Noter d'ailleurs que la note du 27 octobre 1942 du chef de

district allemand de Boulogne parmi lesquelles ont été effectués les travaux indiqués ci-dessous
les travaux ont effectivement été effectués comme résulte des instructions n° 74585 du
29 décembre 1942, dans laquelle vous a été adressée (Janvier 1943 - Lettre de la Caisse n° 32
de Boulogne-Ville - Etablissement d'un embranchement pour les autorités allemandes).

V.B/N.g.c.(B)

Boulogne & Outreau

E.P. 60514
60598
60599

L.S. n° 102/24

Transmis à Monsieur le Chef
de la Subdivision du Personnel
et du Secrétariat, après avoir
pris note.

Le chef de la Subdivision
30/7/43 la Comptabilité

à classer

Relégué

Le chef de la Subdivision
de la Signalisation

A.P.S.

District.

ANNEXE

A la 1^{re} N.C.T.
Section Boulogne

27-10-42
S.N.C.F. - T.M. - 1
Service Régional
Traduction
- 2 AOUT 1943
N° 102 27
1000

Pour l'ensemble il y a lieu de commander immédiatement l'installation de sécurité discutée pour l'embranchement de la Place Capucine. Les frais des matériaux ainsi que les frais de la construction sont à la charge de l' O. Z.

De même il y a lieu de commander pour l'installation suivie de la maison Holzmann la même installation de sécurité. Les frais sont supportés par la maison Holzmann.

La commande est très urgente pour les 2 cas, et doit être faite encore aujourd'hui.

Le Chef du service

Annexe à la lettre du 13/11/43
M. le Gén. d'Amour
M. le Gén. d'Amour
M. le Gén. d'Amour

Bahnmeisterei

Boulogne, den 27. Oktober 1943.

S.N.C.F.
Service régional

An die
S.N.C.F.
Sektion
Boulogne.

ANNEXE

- 2 AOUT 1943

R. 102
N° 102
27

Betrifft: Bestellung der Baustoffe für die Sicherungsanlage bei den Gleisanschlüssen für Platz Capicure und Outreau.

Für den Gleisanschluss auf den Platz Capicure ist sofort die besprochene Sicherungsanlage zu bestellen. Die Kosten der Bau- stoffe sowie die Kosten des Einbaues trägt die OT.

Desgleichen ist für die neue Anlage der Firma Holzmann dieselbe Sicherungsanlage zu bestellen. Die Kosten hiefür trägt die Firma Holzmann.

Die Bestellung ist in beiden Fällen sehr dringend und muss noch heute erfolgen.

Der Dienststellenleiter:

Julian

copie à la fille

pour de me faire connaître
à quel congé ont été imputées
les dépenses de déchargement
des terres à Longueau.

réclame à la French

VB/N/og

Autreau

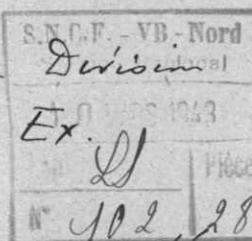
Divers

Autreau travaux effectués
pour les autorités allemandes
quai des Russes de l'autoroute
réfection par les autorités allemandes et
décharge et évacuation
des terres.

Paris, - 5 MARS 1943 1943.

3.8.43
A. Anneau

Monsieur le Chef de la Division
des Etudes



Autreau travaux effectués
pour les autorités allemandes
par l'entrepreneur à leur congé
réfection du quai de "des Russes" à
Autreau.

Les terres et déchets provenant
de ce chantier ont été expédiés à
Longueau.

En vue d'éclaircir la question
l'ancienne qui devra déterminer à qui
sont imputables les dépenses de transport
et de déchargement, je vous serais
obligé de vouloir bien me faire connaître

si ce quai est utilisée
en même temps que par les autorités allemandes
par le service Ex. et dans quelle
proportion. Dans la négative, les
dispositions effectuées sont utilisées
la SNCF dans l'ascens. *Ch. de la Dr. d'Etat*

1 3 MARS 1943

Décalque à M. MERCK

Paris, le 35 MARS 1943

LD

Copie à M. FILLE prié de me faire connaître à quel compte sont imputées les dépenses de décharge de ces terres à Longueau.

VB II/VB

OUTREAU

Quai des Russes
Réfection par les
Autorités allemandes
et évacuation des
terres.

Monsieur le Chef
de la Division des Etudes EX,

3343

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
TOURS	
Reçu	22

En novembre 1942, les Autorités allemandes ont fait entreprendre à leur compte par l'entreprise Landrot, de Boulogne, la réfection du quai dit "des Russes" à Outreau.

Les terres et détritus provenant de ce chantier ont été expédiés à Longueau.

En vue d'éclaircir la Commission Favière qui devra déterminer à qui sont imputables les dépenses de transport et de déchargement de ces terres, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si ce qui est utilisé par le Service EX en même temps que par les Autorités allemandes et dans quelle proportion. Dans la négative, veuillez m'indiquer si les dispositions réalisées seront utiles ou non à la S.N.C.F. dans l'avenir.

✓ Le Chef de la Division de l'Entretien

Sigle : LECLERCQ

S.N.C.F.

Région du Nord

Service de la
Voie et des
Bâtiments

VB.N.vg

OUTREAUQuai des Russes
Réfection par les
Autorités alleman-
des et évacuation
des terresMonsieur le Chef de la Division
des Etudes EX.

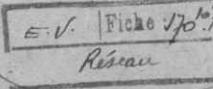
Paris, le 5 Mars 1943.

En Novembre 1942, les Autorités allemandes ont fait entreprendre à leur compte par l'entreprise Landrot, de Boulogne, la réfection du quai dit "des Russes" à Outreau.

Les terres et détritus provenant de ce chantier ont été expédiés à Longueau.

En vue d'éclairer la Commission Favière qui devra déterminer à qui sont imputables les dépenses de transport et de déchargement de ces terres, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si ce quai est utilisé par le Service EX en même temps que par les Autorités allemandes et dans quelle proportion. Dans la négative, veuillez m'indiquer si les dispositions réalisées seront utiles ou non à la S.N.C.F. dans l'avenir.

P. Le Chef de la Division de l'Entretien
(s) ...



S.N.C.F.

Région du Nord

Exploitation

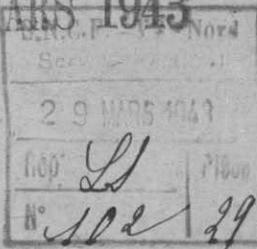
Division des Etudes

EX.N.e/g 3A 56.576

Outreau
Divers
Travaux exécutés pour les
besoins de l'Autorité allemande

Paris, le 25 MARS 1943

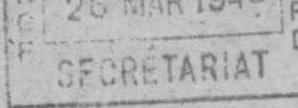
RETOUR

a Monsieur le Chef de la Division de
l'Entretien,

en lui faisant connaître que ce quai, créé pour les besoins militaires, n'a servi jusqu'à présent que comme quai d'embarquement et n'a jamais été utilisé par le service d'Exploitation.

Il ne semble pas qu'il puisse être d'une utilité quelconque pour la S.N.C.F. dans l'avenir.

L'Ingénieur en Chef,
Chef de la Division des Etudes EX.,



M. Vigier

Voie et
bâtiment adressé
le 19-5-43 par
M. Gobillard
à M. Pichot
(d.u.g.)

M. Saint Aubin

G. BAGGERAY

M. Gervousset
29.3

Transmis à Monsieur Merck,
qui a préparé la lettre à
M. Pichot du 5 Mars 1943
dont copie ci-dessous.
24 Mars 1943.

Etat de la Voie
S. B. 24 Mars 1943.

VBN va 2

Monsieur le Chef de la Division
de l'Entretien

Suite à votre annotation au
recto.

Les dépenses de débarrasement
de ces terres ont été inscrites sur
le chèque C. R. n° 235.

Amiens, le 30 Mars 1943

J. L'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2^e Arrond.

ANNEXE

Amiens

NO	VAUX
26 MAI 1943	
Rep. L. S.	PARIS
N° 102	29

26 MAI 1943
PARIS 29

Copie pr M. PILLE

LD

prié de me faire connaître à quel compte sont imputées les dépenses de décharge de ces terres à Longueau.

Paris, le - 5 MARS 1943

VB N/VG

OUTREAU

Quai des Russes
Réfection par les
Autorités allemandes
et évacuation des
terres.

Monsieur le Chef
de la Division des Etudes EX,

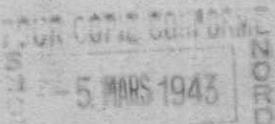
— En novembre 1942, les Autorités allemandes ont fait entreprendre à leur compte par l'entreprise Landrot, de Boulogne, la réfection du quai dit "des Russes" à Outreau.

Les terres et détritus provenant de ce chantier ont été expédiés à Longueau.

En vue d'éclairer la Commission Navire qui devra déterminer à qui sont imputables les dépenses de transport et de déchargement de ces terres, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si ce qui est utilisé par le Service EX en même temps que par les Autorités allemandes et dans quelle proportion. Dans la négative, veuillez m'indiquer si les dispositions réalisées seront utiles ou non à la S.N.C.F. dans l'avenir.

✓ Le Chef de la Division de l'Entretien

Signé : LECLERCQ



SECRETARIAT V.D.

S. G. FOLY

T.S.V.P

CC

461

E.B.D-Lille
24 M 4 Mw1

Lille, le 1er Juillet 1943

A la liaison SNCF
suprès de l'E.B.D. Lille

Nous avons chargé l'E.U.A Calais de procéder à la mise en service du branchement (à la canalisation d'eau) destiné à l'Entreprise P. Holzmann AG en gare d'Outreau) et vous transmettons par la présente un plan.

Une vanne et un compteur ont été installé. La consommation d'eau pourra régulièrement être relevée par votre service de la voie de Boulogne. Votre facture sera ensuite examinée par le service allemand de la Voie.

Nous vous prions d'aviser votre service pour qu'il indique à l'Entreprise où le paiement devra être effectué.

signé: Bull

19 JUIL 1943

Rep	21	Pièce
N°	102	30

*S. Outreau
Sub. Diver,
Travaux effectués
pour l'autorité allemande
à Lille, le 9 Juillet 1943.*

*Copie à Monsieur le Chef de la Division
de l'Entretien à PARIS.*

pour le tenir au courant.
J'avise Monsieur Centrainne.

VOIE-BÂTIMENTS	M
15 JUIL 1943	O
SECRETARIAT	R
SECRETARIAT	D

Le Chef d'Arrondissement.


*S. D. G.**h. & Lille 19/7**m. Vigne 19/7**f. m. Widman 17-7**m. Leroy 19/7**m. Laroix
17/7**D**Classé**o 19*

Copie, pour avis,
pour Monsieur VIGIER

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

PARIS, le 17 Décembre 1943.

Recu

Copie

15 DEC 1943

SI

162

81

V.B./N 20 (Bi) Divers Monsieur le chef du 5^e Arr^t V.B.
OUTREAU-SUD travaux de l'Armement ARRAS 4003
E.P. 60783 de l'autorité de l'Armement

Suite à la note du 26 écoulé, de
Mr HIDOUX, Chef de Section Principal,
à Boulogne, dont vous m'avez adressé copie
le 3 courant.

14/12/43
Mr. Pointeau
Chouenot

14-12

Je vous informe que les dépenses
nécessitées par le déplacement de la ligne
téléphonique et d'éclairage électrique à
Outreau-Sud pour donner toute liberté de
manoeuvre à une batterie de D.C.A. devront
être imputées sur le compte E.P. 60783
de la série 85.

Mr. Pointeau
16/12

B

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

"Roussel"

27/12

Duis note et transmisi à Mr. Chouenot
pour avis.

24 Déc 1943.

Marie

4 JANV 1944

*Transmise
à classer*

RECEU

Recu

AFFAIRES LOCALES (STATIONS)

(Répertoire L. S.)

CHEMIN DE FER
du Nord

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

Section

Oitrœuv

Ligne de Amiens à Boulogne

Subdivision N° 11

DIVERS

Liassse N°

Sous-liassse N°

Répertoriée également à	
Sop	Sub.
Son	Sub.

Dossier N° 4 Irregularités dans le fonctionnement
des signaux et enclenchements

Registre d'ordre

Année 19	35	Nos	4172
Année 19		Nos	
Année 19		Nos	

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
—	1935	—	—	—	—	—
1	5 Novembre	Ch. district	—	Demaremain	al	—

RAPPORT D'INCIDENT

V 1647

M^r

Lemant

Chef de district à

Boulogne

E.C.S. Fiche : 1^{er}

Outreau

Divers

S. 181 N

Ligne de

Gare de

Date et heure

Amiens à Calais

Boulogne

15 novembre 1935 à 17 h. 00

Irégularités dans

les signaux et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au

changement

de

signaux

et au